



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DEMERGEMENT ET L'EPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIEGE

Société coopérative
Siège social :
rue de la Digue, 25
4420 Saint-Nicolas (Tilleur)
E-Mail : aide@aide.be
Site internet : <http://www.aide.be>

Rapport du Conseil d'Administration
et du Commissaire Réviseur
à l'Assemblée Générale Ordinaire
des Associés du 20 juin 2011

Bilan et compte de résultats
pour l'exercice 2010

SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT	4
1^{ère} partie	5
GENERALITES ET RAPPORT D'ACTIVITES	
A) HISTORIQUE	6
Création de l'AIDE : le Démergement	6
Développement de l'AIDE : l'Assainissement	8
B) LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE	10
Evolution du contexte – Contrat de service	10
Financement et contrôle de gestion	10
Organisation interne	11
L'organigramme	12
Les organes de gestion et contrôle	13
Les partenariats	15
Le personnel	16
C) LISTE DES SOCIETAIRES	17
D) RAPPORT D'ACTIVITES	18
1- <i>Démergement</i> :	18
Investissements	18
Exploitation des ouvrages	22
2- <i>Epuration</i> :	24
Investissements	24
Exploitation des ouvrages	30
3- <i>Egouttage</i> :	34
- Communes ayant signé les contrats d'agglomération ou le contrat d'égouttage au 31/12/2010	36
- Etudes de zones d'assainissement autonome prioritaire	37
- Etudes en cours et études finalisées en 2010	37
E) INTERVENTION DE LA PROVINCE	39
F) POLITIQUE DE COMMUNICATION	42
2^{ème} partie	45
COMPTES ANNUELS ET RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
1) Bilan – Résultats – Annexes	46
2) Listes des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice	59
3) Rapport de gestion	72
4) Rapport spécifique relatif aux prises de participations	83
3^{ème} partie	85
RAPPORT DU COMMISSAIRE REVISEUR	

MOT DU PRÉSIDENT



L'année dernière ici même j'évoquais l'inventaire des ouvrages restant à réaliser en matière d'assainissement, inventaire qui devait être à la base de l'élaboration des plans d'investissements 2010-2014 en concertation avec la SPGE.

Au cours de l'année 2010, ces plans ont été établis. Les programmes d'investissement 2010-2014 visent à résoudre au plus vite les retards pris par la Wallonie dans la mise en œuvre de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines.

Ces retards font, en effet, l'objet de deux contentieux relatifs aux agglomérations de plus de 10.000 EH et aux agglomérations dont la taille est comprise entre 2.000 et 10.000 EH.

Cette résorption des contentieux touche également des communes car une priorité absolue a été donnée par la SPGE à l'inscription des égouts manquants dans les plans triennaux 2010 - 2014.

C'est également en 2010 que le contrat d'égouttage a été proposé aux communes en tirant parti de l'expérience du contrat d'agglomération qui a régi les plans triennaux précédents.

Le nouveau contrat d'égouttage et la problématique des contentieux européens a par ailleurs incité l'AIDE à organiser le 23 juin 2010, à la station d'épuration de Liège-Oupeye, une journée-conférence qui a regroupé de nombreux mandataires et agents communaux.

Pendant ce temps, sur le terrain, les chantiers progressent. Les stations d'épuration de Liège Sclessin et d'Amay, notamment, compléteront bientôt le réseau d'assainissement de l'agglomération liégeoise.

Pour l'avenir, il apparaît de plus en plus indispensable de renforcer encore davantage une étroite collaboration entre l'AIDE et les communes. Le développement du service d'aide aux communes, mis en place depuis plusieurs années, fera d'ailleurs l'objet d'un point lors de la prochaine assemblée stratégique.

Enfin permettez-moi à nouveau d'adresser tous mes remerciements aux membres des organes de gestion et au personnel de l'Association pour la qualité du travail accompli. Je ne doute pas que leurs efforts seront poursuivis avec le même sérieux.

Alain DECERF



1^{ère} partie

Généralités et rapport d'activités

A. HISTORIQUE

Création de l'A.I.D.E.: LE DEMERGEMENT

C'est en 1810 qu'ont été accordées les concessions pour l'exploitation charbonnière : dans la région de Liège, elles s'étendent sur une longueur de 23 kilomètres suivant le lit de la Meuse.

Pour des raisons de rentabilité, il n'a pas été procédé au remblayage des veines déhouillées, ce qui a entraîné, petit à petit, l'effondrement des terrains en surface. Les descentes du sol, sur de vastes zones, ont ainsi atteint, selon l'importance des couches exploitées, 2, 4, 6 mètres et même plus.

Le danger réside dans le fait que les affaissements n'affectent pas le lit du fleuve à l'aval de la zone charbonnière. Les plans d'eau correspondant aux divers débits du fleuve sont donc indépendants des descentes du sol. Il en résulte que la plaine s'est abaissée de plusieurs mètres par rapport aux niveaux d'étiage et des crues de la Meuse : les inondations sont devenues toujours plus nombreuses et plus amples.

La crue de 1925-1926 submergea toute la vallée : les dégâts furent considérables, l'activité industrielle et commerciale en fut paralysée pendant de nombreux mois. L'Etat entreprit alors d'endiguer le fleuve et d'en régulariser le cours. Mais ces travaux seraient restés inefficaces si une solution n'avait pas été apportée au danger d'inondations indirectes par reflux des eaux du fleuve vers la plaine à travers les réseaux d'égouts. C'est pour étudier et mettre en œuvre cette solution que fut créée l'A.I.D.E. en 1928.



A. HISTORIQUE



LES TRAVAUX DE DEMERGEMENT

Ils ont pour objet d'évacuer dans le fleuve la totalité des eaux de ruissellement, usées et d'infiltration dans les sous-sols des immeubles, du bassin hydrographique touché par les affaissements miniers.

Les solutions mises en œuvre tendent à limiter au strict nécessaire l'importance et la fréquence des pompages. Les eaux des collines par exemple, sont envoyées en Meuse au moyen d'exutoires étanches dans la traversée de la plaine, fonctionnant par simple gravité.

La construction de la plupart de ces ouvrages s'est faite alors que les affaissements miniers se développaient, ce qui a nécessité des études très spécialisées en vue de mettre au point des solutions offrant toute sécurité de fonctionnement des installations.

Elle n'est pas terminée et se poursuit en fonction des subsides reçus.



A. HISTORIQUE

Développement de l'A.I.D.E.: L'ASSAINISSEMENT

Grâce au savoir-faire acquis dans le cadre du Démergement, l'A.I.D.E., à la fin des années 70, se voit confier la mission de traitement des eaux usées.

La mission d'épuration consiste à procéder aux études préparatoires, aux études de projets, à la direction et à la surveillance de la réalisation, à l'entretien et à l'exploitation des ouvrages nécessaires, à savoir notamment collecteurs, stations de relevage et stations d'épuration, en vue de traiter les eaux usées domestiques et industrielles rejetées dans les égouts publics.

Cette mission couvre le territoire de la Province de Liège soit 84 communes d'une superficie totale de 3.876 km² et comportant plus d'un million d'habitants.

Les implantations des ouvrages font évidemment l'objet d'un choix de caractère économique en fonction de l'importance des collecteurs d'eaux usées à poser, du nombre de stations de relevage à prévoir et des coûts prévisibles d'investissement et d'exploitation des sta-

tions de traitement : il s'agit principalement d'un problème d'optimisation des dépenses.

La diversité des cas spécifiques fait que l'importance des stations d'épuration se répartit entre 400.000 et 200 équivalent-habitants.

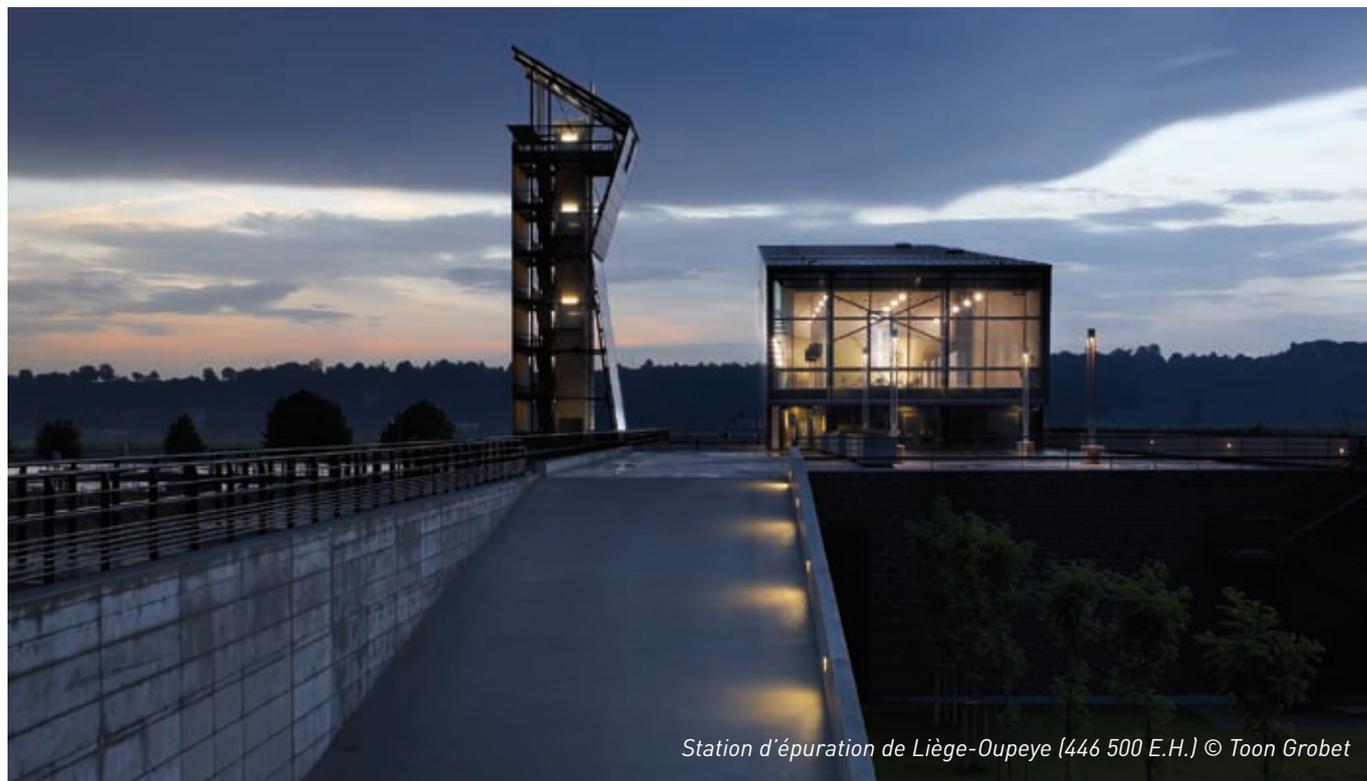
Les processus d'épuration sont adaptés à chaque cas particulier.

L'exécution du programme d'investissement dépend essentiellement de l'importance des subsides mis à la disposition de l'A.I.D.E. par la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.).

Enfin, en 2002, le nouveau mode de financement de l'égouttage décidé par le Gouvernement Wallon engendre le développement de nouveaux services au sein de l'AIDE (cf infra).



Station d'épuration de Liège-Sclessin (200 000 E.H.)



L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

La réalisation des infrastructures et leur utilisation ont engendré la création et le développement progressif des services d'exploitation.

Ces services comprenant ingénieurs, techniciens et ouvriers qualifiés assurent l'entretien et la surveillance des ouvrages des deux branches d'activités :

- les stations de pompage de démergement, dont le fonctionnement permanent est essentiel à la sécurité de la population liégeoise;
- les exutoires, égouts, collecteurs, les stations de relevage des eaux usées et les stations d'épuration.

Toutes les installations, en démergement et en épuration, sont réalisées de manière à conduire aux frais d'exploitation minima, en agissant tant sur la conception des ouvrages eux-mêmes que sur l'organisation optimale des services.

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

EVOLUTION DU CONTEXTE – CONTRAT DE SERVICE

Créée en 1928, l'Intercommunale s'identifie dans le monde économique et social sous la forme d'une société coopérative.

L'Intercommunale compte 83 communes affiliées qui sont concernées par les activités de démergement et d'épuration des eaux usées. Sont également associées la Région Wallonne et la Province de Liège.

L'Assemblée Générale du 2 juin 1997 a décidé la création d'un capital C «Aide à l'égouttage». Les 83 communes affiliées ont souscrit à ce nouveau capital.

Depuis 2000, l'activité Epuration est intégrée dans la gestion globale du secteur de l'eau en Wallonie. Le décret wallon du 15 avril 1999 a instauré la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.). Ce décret détermine les orientations et les missions de cette société de droit public. Elle est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement Wallon en matière de protection des nappes aquifères et d'assainissement des eaux usées.

Le premier contrat de gestion entre le Gouvernement wallon et la S.P.G.E. a été signé le 29 février 2000. Le contrat de service d'épuration et de collecte entre la S.P.G.E. et l'A.I.D.E. a été signé en date du 29 juin 2000.

Le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé une nouvelle structure de financement de l'égouttage permettant la réduction de la charge financière des communes via les contrats d'agglomération. Ces modalités d'intervention dans la réalisation de égouts communaux ont été précisées le 29 avril 2010 par le Gouvernement wallon qui, en se basant sur l'expérience et les acquis des contrats d'agglomération, a décidé de commuer ces derniers en contrats d'égouttage, désormais uniques par commune mais poursuivant les mêmes finalités.

Enfin, depuis le 1er janvier 2004, par la signature du « Contrat de zone » entre l'A.I.D.E. et la S.P.G.E., le Démergement est désormais assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est maintenant intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « Assainissement ».

Les activités de l'A.I.D.E. sont toujours orientées et fixées en dernier ressort par la Région, en fonction des contingences budgétaires, par l'intermédiaire de la S.P.G.E., laquelle examine les programmes présentés par l'A.I.D.E.

Le Conseil d'Administration du 6 mars 2000, en application d'une disposition statutaire, a décidé de souscrire à une prise de participation croisée avec la C.I.L.E et INTRADEL. Créant ainsi un Capital D, l'A.I.D.E. s'inscrit dans la constitution d'un pôle environnemental en région liégeoise.

FINANCEMENT ET CONTROLE DE GESTION

Au niveau de la gestion proprement dite de l'A.I.D.E., en dehors du capital social et des réserves légales ou autres constituées au cours de son existence, l'Intercommunale ne dispose d'aucune ressource propre. Sa couverture financière dépend uniquement des pouvoirs publics, elle est assurée pour les investissements comme suit :

- a) pour le démergement : 83% par la S.P.G.E., 12,5% par la Province, 4,5% par les communes sur le territoire desquelles des travaux sont entrepris.
- b) pour l'épuration : 100% par la S.P.G.E.

Pour ce qui concerne l'exploitation du dispositif de démergement, les communes bénéficient d'une aide de la S.P.G.E. correspondant à 75% des frais de gestion, le solde étant à leur charge. L'exploitation des ouvrages d'épuration est subsidiée par la S.P.G.E. à 100%. Ce financement est basé sur un cadre du personnel d'exploitation, fixé de commun accord avec la S.P.G.E., en fonction des nécessités techniques et sur une comptabilité analytique des dépenses.

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

En application des contrats d'agglomération (puis des contrats d'égouttage qui les remplacent) et du contrat de zone, les participations communales et/ou provinciale dans les travaux d'égouttage et les dépenses liées au démergement se traduisent par des souscriptions au Capital de l'A.I.D.E. Corollairement, l'A.I.D.E. souscrit, pour des montants équivalents, au Capital de la S.P.G.E.

Enfin, rappelons que certaines prestations (études, emprises, surveillance des chantiers) sont subsidiées forfaitairement, en fonction de plafonds d'intervention, ce qui oblige l'Intercommunale à travailler dans des enveloppes budgétaires très strictes.

Un système rigoureux de contrôle budgétaire, mis en place au début des années 80, constitue l'instrument qui permet à l'Intercommunale de maîtriser ses coûts.

ORGANISATION INTERNE

L'organigramme adopté par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2006, approuvé par la tutelle régionale en date du 8 août 2006, traduit le fait que des activités, jadis considérées comme distinctes, sont maintenant réunies en une seule : l'assainissement des eaux.

Il s'articule sur 3 Directions : Investissements, Exploitation et Administration.

Sa mise en œuvre est en grande partie effective.

Il intègre tant la mise en service de nouvelles installations que le développement de certains services tels que l'aide aux Communes en matière d'égouttage ou le contrôle à l'installation de système d'épuration individuelle par exemple.

Il intègre aussi une organisation plus systématique de la Communication et la création d'un poste d'auditeur interne. Cette dernière fonction est effective depuis septembre 2007. Pour des raisons d'indépendance par rapport aux autres services, l'auditeur interne est directement rattaché à la Direction générale.

Sa mission s'articule autour de deux axes principaux :

- la recherche de l'efficacité des procédures, de l'organisation et de l'emploi des ressources,
- le développement du système d'information de gestion, dans le but de guider les actions futures.

C'est ainsi que, le long du premier axe, s'est élaboré un code de bonne gouvernance en matière de présence institutionnelle. L'analyse des frais d'exploitation, de personnel, la mesure analytique du temps de travail, l'étude de l'organisation du travail des agents de terrain, notamment le travail « en pauses », les descriptions de fonction, ressortissent de cet axe. Une réorganisation en profondeur du travail « en pauses » a ainsi été appliquée dès le 1er janvier 2009, et une réflexion sur les adaptations encore nécessaires s'est poursuivie en 2010.

Concernant le second axe, la modélisation de chaque démarche évoquée ci-avant a permis une prise de décision argumentée et maîtrisée, grâce à une approche systémique.

2008 a vu l'élaboration d'un « cahier des charges » visant à introduire les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC).

Outre le remodelage complet du site internet, nouveau site qui est d'ores et déjà opérationnel, ce projet prévoit une amélioration de la communication « web » avec nos partenaires privilégiés (les communes, les entrepreneurs,...) via un site « extranet » qui leur sera spécifique.

Il vise aussi une modernisation des méthodes de travail, par l'introduction d'une démarche « Intranet », « Gestion Electronique des Documents », qui implique un archivage numérisé des documents pour aboutir in fine à une véritable gestion des connaissances de l'Association.

Cette démarche aura un impact important sur l'organisation du travail et sur notre informatique.

Aussi, le Conseil d'Administration a-t-il marqué son accord sur la conduite, en 2011, d'un audit informatique qui examinera l'adéquation matérielle, logicielle et organisationnelle des ressources actuelles avec celles nécessaires au bon développement du projet.

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

L'ORGANIGRAMME

N.B.: Le décret de la Région Wallonne du 19 juillet 2006 modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre I de la 3ème partie de ce même Code définit la structure des organes des Intercommunales.

LES INSTANCES DELIBERANTES

ASSEMBLEE GENERALE

Elle représente l'universalité des associés et ses décisions sont obligatoires pour tous.

COLLEGE DES CONTROLEURS AUX COMPTES

Il surveille la gestion de la société dans les domaines comptable et financier.
Il est composé d'un bureau de réviseurs d'entreprises.

COMITE DE REMUNERATION

Instauré par le décret wallon du 19/07/2006. Il est composé de 5 administrateurs, dont le Président. Il émet des recommandations à l'AG concernant les rétributions accordées aux administrateurs et fixe les rémunérations des fonctions de direction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Désigné par l'Assemblée générale, il est composé de 29 administrateurs et 6 observateurs, à savoir :

Administrateurs :

- 25 représentants des communes affiliées
- 4 représentants de la Province de Liège

Observateurs :

- 2 représentants du pôle environnemental
- 4 représentants du personnel

COMITE DE GESTION

Seconde le Conseil d'Administration dont il émane.

Il est composé de 8 administrateurs, à savoir :

- le Président du Conseil d'Administration
- 2 Vice-Présidents
- 5 Administrateurs

LA DIRECTION

Le Directeur Général, les Directeurs de départements et le Secrétaire Général assurent la gestion journalière de la société.

LES SERVICES

- Direction Investissements :
 - Assainissement (Etudes, Projets, Réalisation)
 - Communes (Services aux Communes, Egouttage)
- Direction Exploitation :
 - Exploitation des installations (par secteurs)
 - Logistique (conduite des installations, patrimoine)
- Services administratifs

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

LES ORGANES DE GESTION ET DE CONTROLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est réuni treize fois. Outre les décisions prises dans le domaine technique, il a été particulièrement attentif au maintien des coûts de fonctionnement dans le cadre des budgets alloués.

Au 31/12/2010, sa composition est la suivante :

PRESIDENT
VICE-PRESIDENT
VICE-PRESIDENT

M. DECERF Alain
M. BOURY Philippe
M. SOMBREFFE Marc

Echevin de Seraing
Bourgmestre de Theux
Conseiller Communal de Flémalle

MEMBRES
REPRESENTANT
LES COMMUNES ET
LA PROVINCE

M. DUKERS Nicolas
M. LACROIX Christophe
Mlle. LEJEUNE Catherine
M. PIETTE Josly
M. REINERTS Jean-Marie
M. BARTHOLEMY René
M. BOUGNOUCH Mohammed
M. BOXUS Jacques
M. DEWEZ Jean-Claude
M. DOSOGNE Eric
Mme FERNANDEZ Julie
M. HAQUIN Joseph
Mme IKER Laura
Mme LAMBINON Monique
M. STREEL Jean
M. L'HERMITTE Hubert
M. LHOEST Victor
Mme MATZ Vanessa
Mme MEZEN Chantal
M. MOULIN Yves
M. NYSSEN Didier
Mme PONCIN-REMACLE Francine
M. JADOT Jean-Claude
M. RAVONE Jean-François
Mme RUET Jacqueline
M. SELEMBIA Grégory
M. WEBER Claude
M. YLIEFF Yvan

Conseiller Communal de Verviers
Député Provincial
Echevine de Verviers
Bourgmestre de Bassenge
Bourgmestre de Limbourg
Echevin de Eupen
Conseiller Communal de Liège
Conseiller Communal de Huy
Bourgmestre de Dalhem
Echevin de Huy
Echevine de Liège
Bourgmestre de Wasseiges
Bourgmestre de Esneux
Conseillère Provinciale
Conseiller Provincial
Echevin de Chaudfontaine
Conseiller Communal de Herstal
Echevine de Aywaille
Conseillère Communale de Liège
Conseiller Communal de Flémalle
Echevin de Verviers
Conseillère Provinciale
Conseiller Provincial
Echevin de Villers-le-Bouillet
Conseillère Provinciale
Conseiller Communal de Saint-Nicolas
Echevin de Pepinster
Bourgmestre de Dison

Jusqu'au 28/02/2010
A partir du 01/03/2010

Jusqu'au 31/12/2010
A partir du 10/01/2011

MEMBRES REPRESENTANT
LES PARTENAIRES
ENVIRONNEMENTAUX

M. CROUGHS Roger
M. PALMANS Alain

Directeur Général d'INTRADEL
Directeur Général de la C.I.L.E.

OBSERVATEURS
ASSISTANT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

M. LIEBEN Gilbert
M. DEVILLERS Noël-Pierre
M. SCHEPERS Pascal
M. BIALAS Jacques

Secrétaire de la Régionale de Liège du Secteur
Admi de la C.G.S.P.
Délégué syndical, représentant du Personnel
Délégué syndical, représentant du Personnel
Délégué syndical, représentant du Personnel

NB: Au cours de l'exercice 2010, 2 administrateurs et 1 observateur du personnel ont démissionné :

- Mme LAMBINON Monique, remplacée par M.STREEL Jean, Conseiller Provincial.
- Mme PONCIN-REMACLE Francine, remplacée par M. JADOT, Conseiller Provincial.
- M. VANDENDYCK Michel, remplacé par M. BIALAS Jacques, observateur du personnel.

Le Conseil d'Administration les remercie pour leur collaboration.

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

COMITE DE GESTION

Le Comité de gestion s'est réuni treize fois. Secondant statutairement le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses prérogatives, il a, à ce titre, fait rapport au Conseil d'Administration sur les dossiers à lui soumettre.

Au 31/12/2010, sa composition est la suivante :

PRESIDENT	M. DECERF Alain	Echevin de Seraing
VICE-PRESIDENT	M. BOURY Philippe	Bourgmestre de Theux
VICE-PRESIDENT	M. SOMBREFFE Marc	Conseiller Communal de Flémalle
MEMBRES	M. DUKERS Nicolas	Conseiller Communal de Verviers
	M. LACROIX Christophe	Député Provincial
	Mlle LEJEUNE Catherine	Echevine de Verviers
	M. PIETTE Josly	Bourgmestre de Bassenge
	M. REINERTS Jean-Marie	Bourgmestre de Limbourg
ASSISTENT LE COMITE	M. TELLINGS Claude	Directeur Général
	M. DE SCHRYVER Roland	Directeur Démergement
	M. GOFFINET Alain	Directeur Epuration
	M. VANHAMEL René	Secrétaire Général
	M. SILAN Jean-Pierre	Adjoint à la Direction Investissements
	M. LEMLYN José	Adjoint à la Direction Exploitation

COLLEGE DES CONTROLEURS AUX COMPTES

PRINCewaterhouseCOOPERS, Audit Services SPRL.

COMITE DE REMUNERATION

PRESIDENT	M. DECERF Alain	Echevin de Seraing
MEMBRES	M. BOURY Philippe	Bourgmestre de Theux
	M. LACROIX Christophe	Député Provincial
	M. PIETTE Josly	Bourgmestre de Bassenge
	M. REINERTZ Jean-Marie	Bourgmestre Limbourg

DIRECTION

Au 31/12/2010	M. TELLINGS Claude	Directeur Général
	M. DE SCHRYVER Roland	Directeur Démergement
	M. GOFFINET Alain	Directeur Epuration
	M. VANHAMEL René	Secrétaire Général
	M. SILAN Jean-Pierre	Adjoint à la Direction Investissements
	M. LEMLYN José	Adjoint à la Direction Exploitation

A terme, les Directions Démergement et Epuration seront remplacées par les Directions Investissements et Exploitation.

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

COMITE PARTICULIER DE NEGOCIATION ET COMITE DE CONCERTATION DE BASE

Constitués en 1986 en application de l'Arrêté Royal du 28 septembre 1984, ces comités réunissent les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traitent tous les problèmes relatifs à la vie de l'Association (statut pécuniaire, pension, congés, sécurité et hygiène).

LES PARTENARIATS

L'A.I.D.E. est également présente, directement ou indirectement, dans les organismes suivants :

- AQUAWAL : Association Régionale Wallonne de l'Eau, organe de concertation des Opérateurs Wallons de l'Eau qui détient 24 % du capital de la S.P.G.E.
- A.P.R.I.L. : Association pour la Promotion des Intercommunales Liégeoises.
- C.I.L.E. : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux.
- INTRADEL : Association Intercommunale de traitement des déchets liégeois.
- B-IWA : Comité belge de l'International Water Association.
- S.L.F. : Société de leasing, de financement et d'économie d'énergie.
- EUREAU : Association européenne du secteur de l'eau.
- A.S.T.E.E. : Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.
- CEBEDEAU : Centre Belge d'Etude et de Documentation de l'Eau.
- BELGAQUA : Fédération belge du secteur de l'Eau.
- CEOCOR : European Committee for the Study of corrosion and protection of pipes.
Comité Européen d'étude de la corrosion et de la protection des conduits.
- Commission Consultative de l'Eau.
- Contrats de rivière de l'Amblève, de la Dyle-Gette, de la Meuse aval (regroupant actuellement les contrats de rivière du Haut-Geer, du Hoyoux, de la Mehaigne.), de l'Our, de l'Ourthe et de la Vesdre
- La Journée wallonne de l'Eau.
- Les Journées «Places aux enfants».
- La Journée des Intercommunales.
- Les diverses réunions d'information organisées par les communes.

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE



LE PERSONNEL

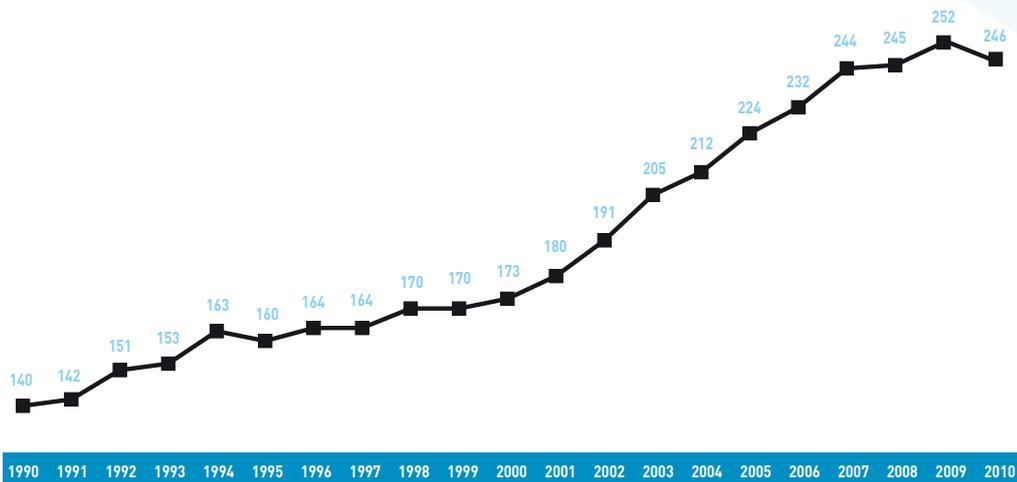
LA POLITIQUE DU PERSONNEL

Le maintien de l'effectif tout en respectant l'intérêt des communes et des pouvoirs subsidiants constitue toujours l'axe principal de la politique du personnel.

Pour rappel, les principales mesures arrêtées sont :

- liaison intime entre les subsides et l'effectif;
- pourcentage d'agents sous contrat O.N.S.S.

L'effectif global de l'A.I.D.E. (tous types de contrats confondus) a évolué comme suit :



2010 : 246 (242,2 équivalents temps plein au 31/12/2010)

La proportion de personnel statutaire est de 80 %.

Au cours de l'exercice, le Conseil a déploré la perte d'un agent retraité et d'un agent en activité.

L'A.I.D.E. rend hommage à la mémoire de :

- NAVEZ René, retraité, entré en service le 23/03/1959, décédé le 19/01/2010.
- HERGOT Alexandre, entré en service le 01/12/1986, décédé le 22/10/2010.

C. LISTE DES SOCIETAIRES

arrêtée au 31 décembre 2010

CAPITAL A <i>Démérgement</i>	CAPITAL B <i>Epuration</i>	CAPITAL C <i>Egouttage</i>	CAPITAL A <i>Démérgement</i>	CAPITAL B <i>Epuration</i>	CAPITAL C <i>Egouttage</i>
	Amay	Amay	Liège	Liège	Liège
	Amel	Amel		Lierneux	Lierneux
	Ans	Ans		Limbourg	Limbourg
	Anthisnes	Anthisnes		Lincet	Lincet
	Aubel	Aubel		Lontzen	Lontzen
	Awans	Awans		Malmedy	Malmedy
	Aywaille	Aywaille		Marchin	Marchin
	Baelen	Baelen		Modave	Modave
	Bassenge	Bassenge		Nandrin	Nandrin
	Berloz	Berloz		Neupré	Neupré
	Beyne-Heusay	Beyne-Heusay		Olne	Olne
	Blegny	Blegny		Oreye	Oreye
	Braives	Braives		Ouffet	Ouffet
	Büllingen	Büllingen	Oupeye	Oupeye	Oupeye
	Burdinne	Burdinne		Pepinster	Pepinster
	Burg-Reuland	Burg-Reuland		Plombières	Plombières
	Bütgenbach	Bütgenbach		Raeren	Raeren
	Chaufontaine	Chaufontaine		Remicourt	Remicourt
	Clavier	Clavier		Saint-Georges	Saint-Georges
	Comblain	Comblain	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas
	Crisnée	Crisnée		Sankt-Vith	Sankt-Vith
	Dalhem	Dalhem	Seraing	Seraing	Seraing
	Dison	Dison		Soumagne	Soumagne
	Donceel	Donceel		Spa	Spa
	Engis	Engis		Sprimont	Sprimont
	Esneux	Esneux		Stavelot	Stavelot
	Eupen	Eupen		Stoumont	Stoumont
	Faimes	Faimes		Theux	Theux
	Ferrières	Ferrières		Thimister-Clermont	Thimister-Clermont
	Fexhe-le-Haut-Clocher	Fexhe-le-Haut-Clocher		Tinlot	Tinlot
Flémalle	Flémalle	Flémalle		Trois-Ponts	Trois-Ponts
	Fléron	Fléron		Trooz	Trooz
	Geer	Geer		Verlaine	Verlaine
	Grâce-Hollogne	Grâce-Hollogne		Verviers	Verviers
	Hamoir	Hamoir		Villers-le-Bouillet	Villers-le-Bouillet
	Hannut	Hannut	Visé	Visé	Visé
	Héron	Héron		Waimes	Waimes
Herstal	Herstal	Herstal		Wanze	Wanze
	Herve	Herve		Waremme	Waremme
	Huy	Huy		Wasseiges	Wasseiges
	Jalhay	Jalhay		Welkenraedt	Welkenraedt
	Juprelle	Juprelle	Province de Liège	Province de Liège	
	Kelmis	Kelmis	Région Wallonne		
CAPITAL D Partenaires environnementaux					
CILE - INTRADEL					

L'assemblée générale du 21 juin 2010 a approuvé l'affiliation de la commune de Stoumont aux capitaux B et C.

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

1. DEMERGEMENT

INVESTISSEMENTS

Depuis le 1er janvier 2004, par la signature du « contrat de zone » entre l'A.I.D.E. et la S.P.G.E., le Démergement est assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est maintenant intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « Assainissement », sous la dénomination « Assainissement-bis ».

Un premier programme quinquennal d'investissements, d'un montant total de 19.195.040 € hors TVA, a couvert les années 2004 à 2009 et a été financé par la S.P.G.E., la Province de Liège et les communes concernées, selon les termes du contrat de zone.

Désormais, les travaux sont payés directement aux entrepreneurs par la S.P.G.E.

Un inventaire des ouvrages de démergement encore à réaliser en Province de Liège et connus à ce jour a été établi par l'A.I.D.E. et transmis le 20 mars 2009 à la S.P.G.E.

Sur base de cet inventaire, une proposition de programme quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014, d'un montant total de 22.220.000 € hors TVA, a été approuvée par l'Assemblée générale stratégique du 21 décembre 2009, transmise le 18 janvier 2010 à la S.P.G.E., amendée selon les remarques de la S.P.G.E. et approuvée par l'Assemblée générale du 20 décembre 2010. Le programme quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014 a été approuvé par la S.P.G.E. en date du 5 janvier 2011 pour un montant total de 21.770.000 € hors TVA.

ANALYSE DES INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE :

1.- Dépenses :

	S.P.G.E.	MET	
a) Etudes	332.426,14	5.131,23	
b) Emprises	21.263,03		
	353.689,17	5.131,23	358.820,40
c) Surveillance	122.975,58	1.913,34	

2.- En 2010, le montant des travaux s'élève à 3.733.073,28 €

3.- Des honoraires d'étude ont été facturés à la S.P.G.E. sur base de l'état d'avancement des études, à concurrence de 393.441,51 €.

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Pour 2010, le bilan des activités se présente comme suit :

A. Dossiers d'investissements en cours d'étude à l'A.I.D.E. au 31 décembre 2010.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2010 (les montants renseignés sont les derniers montants connus).

Villes et communes	Marchés	Montant HTVA
FLEMALLE, LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur) et SERAING (Jemeppe)	Remplacement de câbles HT - 2ème partie - Pose de câbles	690 285 €
FLEMALLE, LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur) et SERAING (Jemeppe)	Remplacement de câbles HT - 1ère partie - Achat de câbles	338 310 €
HERSTAL	Stations de pompage n°1, 2 et 3 - Modernisation - 1er lot	3 572 622 €
HERSTAL	Collecteurs de la plaine - rue Petite Voie et quai de l'Abattoir	750 000 €
LIEGE (Jupille et Wandre)	Réseau de câbles des stations de pompage n°1 de Jupille et n°5 de Wandre - 1ère partie - pose de câbles	692 142 €
LIEGE (Sclessin)	Station de pompage n°20 - 1ère partie	2 000 000 €
LIEGE (Sclessin)	Collecteurs de la plaine - 5ème lot - 1ère partie	2 000 000 €
LIEGE (Sclessin)	Station de pompage n°21 - 2ème lot - EM	2 000 000 €
LIEGE (Sclessin)	Station de pompage n°21 - 1er lot - GC	2 500 000 €
LIEGE (Sclessin)	Station de pompage n° 16. Modernisation - 1er lot.	1 650 000 €
LIEGE (Sclessin)	Station de pompage n° 13. Electromécanique. Modernisation - 1er lot.	350 000 €
LIEGE (Sclessin)	Liaison SP 16 - SP 21 - Station d'épuration de Liège-Sclessin - Remplacement de câbles haute tension - 1ère partie - Achat de câbles.	250 000 €
LIEGE (Sclessin)	Liaison SP 16 - SP 21 - Station d'épuration de Liège-Sclessin - Remplacement de câbles haute tension - 2ème partie - Pose de câbles.	400 000 €
LIEGE (Sclessin)	Station de pompage n° 14. Electromécanique. Modernisation - 1er lot.	620 000 €
LIEGE (Wandre)	Réseaux de câbles des stations de pompage n°4 et 5 de Wandre - Cabine HT de la station de pompage n°4 de Wandre	500 000 €

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

OUPEYE (Vivegnis)	Exutoire de Vivegnis - 5ème tranche complément et Collecteur de la plaine - 2ème lot - 4ème partie	1 071 749 €
SERAING	Réseau de la station de pompage n°1. Remontée des nappes. Collecteurs de la plaine - 8ème lot.	1 176 285 €
SERAING	Station de pompage Cockerill-Collard - 2ème partie.	1 000 000 €
SERAING	Cornillon - Bassins écrêteurs	2 093 037 €
SERAING	Station de pompage n°6. Modernisation - 2ème lot	1 250 000 €
SERAING	Station de pompage n° 3 - Electromécanique. Modernisation - 1er lot.	350 000 €
SERAING	Canal de la Métallurgie. 1ère partie.	400 000 €
SERAING	Station de pompage Cockerill-Collard. 1ère partie.	500 000 €
SERAING (Jemeppe)	Exutoire IV - rénovation - 1ère partie	500 000 €
WISE (Cheratte)	Station de pompage n°2.	1 000 000 €
WISE (Cheratte)	Collecteurs de la plaine - 2ème lot - 1ère partie.	830 000 €

B. Projets en cours de réalisation au 31 décembre 2010

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2010 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Marchés	Montant HTVA
HERSTAL	Réseaux de câbles des stations de pompage n° 1, 2 et 3 à Herstal. Dans le cadre des travaux du MET conjoint à la pose des fibres optiques épuration. 2ème partie - Pose de câbles.	574 630 €
HERSTAL	Collecteur de la plaine du boulevard Zénobe Gramme et massif de vannage	1 702 524 €
LIEGE (Sclessin)	Exutoire VI. 6ème tranche.	3 628 838 €
LIEGE (Jupille, Wandre)	Liège (Jupille) Exutoire secondaire de la Xhavée. 2ème partie. Liège (Jupille) / Collecteurs de la plaine. 5ème lot. Liège (Wandre) / Exutoire de la Xhavée. 3ème tranche.	2 700 041 €

Les chantiers d'assainissement-bis en cours en 2010 représentent un investissement global de 8.606.033 € hors TVA.

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

C. Projets achevés durant l'année 2010

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été achevés (réception provisoire) durant l'année.

Villes et communes	Marchés	Montant HTVA
FLEMALLE	Site New Tube Meuse.	812 245 €
LIEGE (Jupille, Wandre)	Réseau des câbles des stations de pompage de Jupille; Wandre 1 et Wandre 5. Remplacement des câbles haute tension - Achat des câbles.	473 570 €

Les chantiers d'assainissement-bis terminés en 2010 représentent un investissement global de 1.285.815 € hors TVA.



Exutoire VI 6e tranche à Sclessin



Exutoire de la Xhavée à Liège
(Wandre Jupille)

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

EXPLOITATION DES OUVRAGES**ANALYSE DES DEPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)**

EXERCICE 2010				
	Communes du Capital A	Stations de pompage HUY et TIHANGE (S.P.W.)	Coronmeuse (Ville de Liège)	Total
A) Energie	493 199	63 583	8	
B) Autres charges	369 896	49 189	1 330	
C) Personnel	4 993 822	370 554	22 683	
D) Frais Généraux sur frais courants	322 130	26 583	1 321	
E) Redevances	100	0	1	
F) Recettes (régularisation 2008)	-6 315	-931	-30	
Sous-total	6 172 832	508 978	25 313	6 707 123
<i>Depuis le 1er janvier 2004, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la S.P.G.E..</i>				
Leur montant atteint en 2010 :				
Travaux	93 281			
Frais généraux	5 130			
TOTAL GENERAL	6 271 244			

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les coûts de l'exercice 2010 sont en diminution de 1,31 % par rapport à ceux de 2009.

Les installations en exploitation se constituent de :

- 48 stations de pompage (43 AIDE + 3 SPW + 2 communales) ;
- 57 km d'exutoires dont 9 km creusés en tunnel sous les collines ;
- 151 km de collecteurs ;
- 169 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

Le service est assuré par 75 agents qui disposent de 21 véhicules.

Les 33 stations permanentes ont évacué 21.400.617 m³.

13 des 15 stations, dont la mise en service est tributaire des niveaux de la Meuse et de l'Ourthe, ont été utilisées lorsque les cotes d'alerte respectives furent atteintes.

Elles ont évacué 2.660.238 m³ en 2010. Le niveau de la Meuse a dépassé la cote 60,80 (cote pour laquelle la moitié des stations non permanentes doivent démarrer) à 4 reprises (du 01/01 au 02/01, du 03/02 au 07/02, du 24/02 au 04/03 et du 13/11 au 17/11).

La cote maximum a été atteinte le 14 novembre 2010 et s'est élevée au niveau 62,53 m ; à cette date 13 stations non permanentes étaient en fonctionnement. Le niveau d'étiage du fleuve se situe à la cote de 60 m.

Le service d'exploitation des stations de pompage a assuré le fonctionnement des 33 stations principales permanentes et secondaires pour lesquelles aucun arrêt ne peut être envisagé quel que soit le niveau atteint par la Meuse, ainsi que le fonctionnement temporaire des 13 autres stations pendant 577 jours au total.



Déménagement du site de New Tube Meuse 1re partie à Flémalle



Station de pompage n°18 à Ougrée-Sclessin

2. EPURATION

INVESTISSEMENTS

Sur base de programmes définis par la S.P.G.E. et la Région Wallonne, des objectifs ont été assignés à l'A.I.D.E et échelonnés jusqu'en 2014.

Il incombe à l'A.I.D.E. de mettre en œuvre les études, les emprises et les adjudications de manière à atteindre les objectifs prédéfinis, dans le respect du planning.

A certains stades précis (avant-projet, projet, attribution), l'approbation de la S.P.G.E. est requise. Moyennant cette approbation, l'Association poursuit l'avancement du dossier.

Les principes de subsidiation, pour l'essentiel, sont ceux-ci :

- financement des travaux directement par la S.P.G.E. sur base des factures des entrepreneurs (après approbation par nos services des états d'avancement) ;
- financement des services de l'Association (études, emprises, surveillance) sur base de montants forfaitaires (en % des travaux), ce qui implique la maîtrise de coûts au sein de l'intercommunale.

Le montant total des travaux réalisés en matière d'épuration, pour l'ensemble de l'année, s'est élevé à 47.990.335,36 € (HTVA).

En tout état de cause, comme par le passé, le niveau d'activité du bureau d'études, et corollairement son effectif, sont étroitement liés aux programmes définis. Il s'ensuit un souci permanent d'adéquation de la masse salariale aux budgets.

Station d'épuration de Liège-Sclessin (200 000 E.H.)



D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Pour 2010, le bilan des activités se présente comme suit :

A. Projets en cours d'étude à l'A.I.D.E. au 31 décembre 2010

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2010 (les montants renseignés sont les derniers montants connus).

Villes et communes	Marchés	Montant HTVA
AMAY (Ampsin, Jehay), VILLERS-LE-BOUILLET	Collecteur du ruisseau de Bende	2 650 000 €
AMAY (Flône)	Station de pompage de Flône et conduite de refoulement	350 000 €
AMAY (Jehay)	Collecteur de la Paix-Dieu	2 200 000 €
AMAY (Ombret)	Collecteur, station de pompage d'Ombret et conduite de refoulement	900 000 €
AWANS (Villers-l'Evêque)	Station d'épuration de Villers-l'Evêque	3 130 450 €
AWANS (Villers-l'Evêque)	Station de pompage de Villers-l'Evêque	550 000 €
BASSENGE	Collecteur de Wonck	1 800 000 €
BASSENGE	Collecteur de Bassenge et station de pompage de Wonck (SP05)	2 520 000 €
BASSENGE (Boirs)	Collecteur et station de pompage de Boirs (SP03)	2 400 000 €
BASSENGE (Glons)	Collecteur et station de pompage de Glons (SP01) - lot 2	1 290 000 €
BASSENGE (Glons)	Collecteur et station de pompage de Glons (SP02) - lot 1	2 500 000 €
BASSENGE (Glons, Boirs, Roclenge, Bassenge, Wonck), OUPEYE (Houtain-Saint-Siméon)	Station d'épuration de Wonck	5 000 000 €
BASSENGE (Roclenge)	Collecteur et station de pompage de Roclenge (SP04)	2 060 000 €
BLEGNY	Collecteur du Bolland. Lot 2	495 000 €
BLEGNY (Saive)	Désaffectation de la station d'épuration de Saive	500 000 €
BLEGNY (Saive)	Collecteur de la Julienne. Lot 2	1 375 000 €
BURG-REULAND (Grüfflingen)	Collecteur de Grüfflingen	165 000 €
BURG-REULAND (Grüfflingen)	Station d'épuration de Grüfflingen	440 000 €
BURG-REULAND (Oudler)	Collecteur d'Oudler	248 000 €
BURG-REULAND (Oudler)	Station d'épuration d'Oudler	506 000 €
BUTGENBACH	Collecteur du Wirtzfeldweg - phase 2	149 000 €
BUTGENBACH	Station de pompage et collecteur de Büllingerstrasse	495 000 €
BUTGENBACH	Collecteur du Wirtzfeldweg - phase 1	21 505 €
BUTGENBACH (Elsenborn)	Prolongation amont du collecteur de Bütgenbach	1 100 000 €
CHAUDFONTAINE	Collecteur, conduite de refoulement et station de pompage de Chaudfontaine. Egouttage de l'avenue des Thermes - phase 2	890 000 €
CHAUDFONTAINE	Station de pompage du Casino	250 000 €
CHAUDFONTAINE	Station de pompage Sauveur	599 020 €
CHAUDFONTAINE (Embourg)	Collecteur de la Voie de l'Air Pur	433 890 €
COMBLAIN-AU-PONT	Collecteurs et stations de pompage de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe	985 000 €
COMBLAIN-AU-PONT	Station d'épuration de Comblain-au-Pont	1 650 000 €
CRISNEE	Mise à niveau de la station d'épuration d'Oreye	1 000 000 €
CRISNEE	Collecteurs de Crisnée	3 478 199 €
EUPEN, BAELEN	Collecteur de Baelen. Lot 2 et égout de l'allée des Saules	2 272 600 €
FLEMALLE	Extension amont du collecteur des Awirs	800 000 €

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

FLEMALLE (Flémalle-Grande)	Collecteur du ruisseau de Profondval et dérivation de l'exhaure d'Elva	920 000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées de l'exutoire du ruisseau de Bouïon	75 000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Station de pompage de Flémalle et conduite de refoulement	2 500 000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°3 de Flémalle	610 000 €
FLERON	Station d'épuration de Magnée	1 320 000 €
FLERON (Magnée)	Collecteurs de Magnée	330 000 €
FLERON (Retinne)	Mise aux normes européennes de la station d'épuration de Retinne	3 500 000 €
HAMOIR	Station de pompage de Hamoir	250 000 €
HANNUT	Collecteur de Wansin	887 478 €
HANNUT (Wansin)	Station d'épuration de Hannut-Wansin	3 016 759 €
HERSTAL	Adaptation des stations de pompage de Herstal 1, 2 et 3 - 1ère partie	460 866 €
HERSTAL	Adaptation des stations de pompage de Herstal 1, 2 et 3 - 2ème partie	1 366 428 €
HUY	Collecteur de Huy - rive gauche	1 886 975 €
HUY	Collecteurs et stations de pompage du Hoyoux - lot 1	2 907 322 €
HUY	Collecteurs et stations de pompage du Hoyoux - lot 2	491 470 €
HUY (Ahin)	Station de pompage d'Ahin et conduite de refoulement	575 000 €
HUY (Statte)	Station de pompage de Statte et conduite de refoulement, collecteur d'Entre-Deux-Portes et travaux divers	4 495 770 €
JUPRELLE (Fexhe-Slins)	Station d'épuration de Fexhe-Slins	2 996 141 €
LIEGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 6 - Etanchement des vannes de prise d'eau et portes de flots - phase 1 (rive gauche)	359 400 €
LIEGE (Angleur)	Aménagement de la station de pompage n°11 d'Angleur et conduite de refoulement de la station de pompage de démergement n°9 d'Angleur	2 310 000 €
LIEGE (Angleur)	Collecteur de la Verrerie	1 762 000 €
LIEGE (Cointe, Sclessin)	Collecteur du Perron - 2ème partie	1 210 000 €
LIEGE (Jupille)	Collecteur du ruisseau des Moulins	1 925 000 €
LIEGE (Sclessin)	Reprise des eaux usées dans le réseau de la station de pompage principale de démergement n°16 de Sclessin	600 000 €
LIEGE (Sclessin)	Station de pompage "Sous les Vignes" (SP 21) et conduite de refoulement	408 000 €
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING (Jemeppe)	Réalisation d'un réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 1	70 000 €
LIEGE (Sclessin, Kinkempois)	Station de pompage Pont-rail de Renory et collecteur du ruisseau de Renory.	4 410 000 €
LIERNEUX	Station d'épuration de la Falize	1 552 350 €
LONTZEN	Collecteur de Lontzen. Lot 1. Phase 1	6 957 €
LONTZEN	Collecteur de Lontzen - lot 3	300 000 €
LONTZEN (Moresnet)	Conduite de refoulement de la station de pompage de Montzenerstrasse	37 246 €
LONTZEN, WELKENRAEDT	Station de pompage n°1 de Lontzen et conduite de refoulement	250 000 €
NEUPRE (Domaine de la Neuville)	Collecteur du Domaine de la Neuville	350 000 €
NEUPRE (Domaine de la Neuville)	Station d'épuration du Domaine de la Neuville	1 430 000 €
ROBERTVILLE	Collecteur de Quarreux (Robertville- partie amont)	307 135 €
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	Collecteur du Broussou	770 000 €
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	Collecteur de Bailleuse et station de pompage de Sur-les-Bois	2 475 000 €
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE (Saint-Georges-sur-Meuse, Donmartin, Stockay), GRACE-HOLLOGNE (Horion)	Collecteur du ruisseau des Bobesses	1 800 000 €

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

SANKT-VITH	Station de pompage de Prümer Berg et conduite de refoulement	100 000 €
SERAING	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement Seraing n°6	2 000 000 €
SERAING	Collecteur du Val-Saint-Lambert et travaux divers	3 295 102 €
SERAING	Collecteur de Jemeppe - 2ème partie (fonçages)	4 000 000 €
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement Seraing n°3 et modernisation de l'électromécanique de la station de pompage - partie assainissement	1 150 000 €
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement Seraing n°5	1 400 000 €
SERAING	Reprise des eaux usées du bassin technique de la station de pompage Cockerill-Collard	1 000 000 €
SERAING	Station de pompage du Bois de l'Abbaye	232 000 €
SERAING (Jemeppe)	Collecteur de Jemeppe - 3ème partie (conduites de refoulement)	500 000 €
SERAING (Jemeppe)	Collecteur de Flémalle	2 800 000 €
SERAING (Jemeppe)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°7 de Jemeppe - 1ère partie (fonçage)	700 000 €
SERAING (Jemeppe)	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement n°6 de Jemeppe - 1ère partie	80 000 €
SERAING (Jemeppe), FLEMALLE	Station de pompage de Jemeppe et travaux divers	3 000 000 €
SOUMAGNE (Cerexhe-Heuseux)	Station d'épuration de Cerexhe-Heuseux	957 200 €
SPRIMONT	Station d'épuration de Sprimont	1 980 000 €
TROIS-PONTS, STAVELLOT	Station d'épuration de Trois-Ponts	1 759 410 €
VILLERS-LE-BOUILLET	Collecteur du ruisseau de la Froide-Pierre	1 250 000 €
VILLERS-LE-BOUILLET (Fize-Fontaine)	Collecteur du ruisseau du Châlet	820 000 €
VILLERS-LE-BOUILLET (Halbossart)	Collecteur du ruisseau du Bois-des-Sarts	440 000 €
WISE	Station d'épuration de Visé	2 500 000 €
WISE	Collecteur de Visé	846 000 €
WISE (Cheratte)	Station de pompage n°2 de Cheratte et travaux divers	1 760 000 €
WISE (Devant-le-Pont)	Collecteur de Devant-le-Pont, station de pompage du Quai du Barrage et égout de la rue de l'Ecluse	1 430 000 €
WISE (Lixhe)	Remplacement de l'égout de la rue de l'Ecluse	400 000 €
WISE (Lixhe, Lanaye)	Station d'épuration de Lixhe-Lanaye	2 500 000 €
WAIMES (Robertville)	Station de pompage de la route des Bains à Robertville	300 000 €
WANZE	Station de pompage de la Vieille-Hesbaye et conduite de refoulement	371 000 €
WANZE	Collecteur et station de pompage de Wanze, conduite de refoulement et collecteur de Statte	4 376 670 €
WANZE	Collecteur de la Mehaigne	4 247 770 €
WANZE (Bas-Oha)	Collecteur de Bas-Oha et travaux de distribution d'eau potable	2 326 500 €
WAREMME	Collecteurs de Hologne-sur-Geer et de Grand-Axhe	3 194 638 €
WAREMME	Station d'épuration de Waremme. Rénovation et mise à niveau	4 000 000 €
WAREMME	Station d'épuration de Grand-Axhe	3 386 030 €
WELKENRAEDT	Collecteur de Welkenraedt	1 766 651 €

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

B. Projets en cours de réalisation au 31 décembre 2010

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2010 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Marchés	Montant HTVA
AMAY (Amay, Flône)	Station de pompage d'Amay, collecteur de Flône et collecteur de Rorive	4 366 510 €
AMAY (Ampsin)	Station de pompage d'Ampsin et travaux divers	6 954 448 €
AMAY, HUY, VILLERS-LE-BOUILLET, WANZE	Station d'épuration d'Amay	19 869 612 €
AWANS	Cadastre du réseau d'égouttage d'Awans - Awans (partie), Fooz, Hognoul, Othée et Villers-l'Evêque	368 897 €
AYWAILLE	Station d'épuration d'Aywaille	4 270 566 €
AYWAILLE	Collecteur d'Aywaille - lot 1, égouttage connexe et aménagement du chemin de halage	1 121 609 €
CHAUDFONTAINE	Conduite de refoulement de la station de pompage du Casino	75 679 €
HERVE	Station d'épuration de Herve - Mise à niveau	6 193 036 €
HUY	Collecteur et station de pompage de Batta et conduite de refoulement	680 818 €
HUY	Station de pompage de Huy - rive droite et travaux divers	4 326 574 €
HUY (Huy, Tihange)	Conduite de refoulement de la SP de Huy - rive droite, collecteur de Huy - rive droite, conduite de refoulement de la SP de Tihange et collecteur de Tihange	3 368 355 €
HUY (Tihange)	Station de pompage de Tihange, station de pompage de la Centrale et travaux divers	3 022 143 €
JUPRELLE (Fexhe-Slins)	Collecteurs de la Rigole de Liers et station de pompage d'Anixhe	524 707 €
KELMIS	Collecteur de la Bahnhofstrasse - lot 2 et collecteur du Panhuis - lot 1	1 285 445 €
LIEGE	Réparation des égouts de priorité 1 - zone IV - lot 1 : Cadastre du réseau d'assainissement de la Place Saint-Lambert	126 945 €
LIEGE (Jupille)	Collecteur de reprise des eaux usées de la station de pompage n°1 de Jupille	365 566 €
LIEGE (Sclessin)	Collecteur du Perron - 1ère partie	208 364 €
LIEGE (Sclessin)	Collecteur du Perron - 3ème partie	387 594 €
LIEGE (Wandre)	Collecteur d'assainissement de la Xhavée à Wandre	740 454 €
LIEGE, HERSTAL	Réalisation d'un réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Oupeye. Phase 2 - lot 1	204 857 €
LIEGE	Station d'épuration de Liège-Sclessin	51 450 919 €
LIERNEUX	Reprise des eaux venant de la fontaine sise Pré du Renard	54 342 €
LINCENT	Collecteur de Lincet	
LONTZEN	Station d'épuration de Lontzen	2 646 165 €
OUFFET	Cadastre d'Ouffet (Ouffet, Ellemelle et Warzée)	94 001 €
OUPEYE	Désaffectation des stations d'épuration du Pistolet et de Haccourt	503 641 €
OUPEYE	Cadastre du réseau d'égouttage d'Oupeye (partie) : Hermée, Heure-le-Romain et Haccourt	348 613 €
PEPINSTER	Station de pompage du Val de Tribomont	259 228 €
SAINT-NICOLAS (Tilleur)	Collecteur de Tilleur, collecteur du Horloz et travaux divers	11 354 752 €
SERAING	Collecteur de Hologne et collecteur de Montegnée	8 936 362 €
STAVELOT (Coo)	Station d'épuration de Coo	1 115 407 €
TROIS-PONTS	Egouttage et collecteurs de Trois-Ponts	3 963 214 €
WISE	Collecteur de Cheratte, station de pompage et collecteur d'Argenteau	3 999 840 €
WISE, OUPEYE	Collecteur de Richelle et station de pompage d'Hermalle-ss-Argenteau	4 346 459 €
WAREMME	Aménagements du collecteur de Waremme	1 168 848 €
WELKENRAEDT	Station d'épuration de Welkenraedt	5 291 223 €

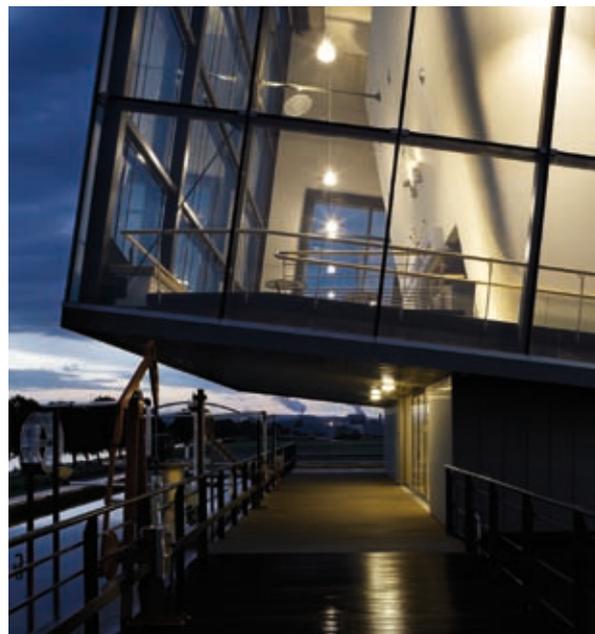
Les chantiers d'assainissement en cours en 2010 représentent un investissement global de 153.995.193 € hors TVA.

C. Projets achevés durant l'année 2010

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été achevés (réception provisoire) durant l'année.

Villes et communes	Marchés	Montant HTVA
AMAY (Ampsin)	Collecteurs d'Amay et d'Ampsin et conduite de refoulement de la station de pompage d'Amay	2 495 070 €
BUTGENBACH (Bütgenbach, Berg, Weywertz, Elsenborn et Nidrum)	Cadastre du réseau d'égouttage de Bütgenbach: Bütgenbach, Berg, Weywertz, Elsenborn et Nidrum	305 330 €
Communes de l'arrondissement de WAREMME	Cadastre de l'arrondissement de Waremme	9 194 €
FLEMALLE	Station de pompage Epuraton New Tube Meuse	178 715 €
HUY	Etude préparatoire du collecteur du Hoyoux	38 000 €
LIEGE (Sclessin), SERAING (Ougrée)	Rejet de la SE de Liège-Sclessin, collecteur d'Ougrée-Sclessin, collecteur du Standard et conduite de refoulement SP 16	8 952 614 €
OUPEYE (Hermalle-sous-Argenteau)	Cadastre du réseau d'Hermalle-sous-Argenteau	86 385 €
SANKT-VITH (Recht et Rodt)	Cadastre du réseau d'égouttage de Recht et de Rodt	160 644 €
TROOZ	Conduite de refoulement de la station de pompage de Sainry	40 449 €
TROOZ, CHAUDFONTAINE	Station d'épuration de La Brouck	3 964 723 €
WAREMME, BERLOZ	Station d'épuration de la Mule	1 542 754 €

Les chantiers terminés en 2010 représentent un investissement global de 17.773.878 € hors TVA.



Station d'épuration de Liège-Oupeye (446 500 E.H.) © Toon Grobet

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

EXPLOITATION DES OUVRAGES

Dès 1980, en application de la convention passée avec la Région Wallonne, l'A.I.D.E. a mis en place le service d'exploitation destiné à assurer le fonctionnement des ouvrages d'épuration étudiés et réalisés par notre Intercommunale. L'octroi des subventions pour les frais de fonctionnement est désormais régi par le contrat de service passé entre les organismes assainissement agréés et la S.P.G.E.

Alors que les premiers ouvrages d'épuration mis en œuvre par l'A.I.D.E. étaient toujours en cours de réalisation, à la demande de différentes communes et avec l'accord tacite de la Région Wallonne, l'Intercommunale a repris en exploitation quelques stations d'épuration communales.

Afin de rationaliser l'organisation et de limiter les déplacements vers les différentes installations, le service dont le point d'attache était au départ l'Atelier de Sclessin a, depuis la fin de l'année 1989, dû être décentralisé en fonction de la dispersion des ouvrages.

Un système de signalisation informatisé assure par ailleurs depuis 1992 le contrôle de la plupart des ouvrages en dehors des heures de service normales. Un service de garde permanent a été mis en place en 2002.



Egouttage de la rue Pierre Jacques à Wanze

ANALYSE DES DEPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)**EXERCICE 2010**

A) Energie		3.665.793
B) Autres charges		5.470.337
C) Personnel		6.830.790
D) Frais Généraux :		902.396
- sur frais courants	878.175	
- sur D.I.H.E.C.	24.221	
E) Redevances		37.215
F) Recettes		- 54.350

TOTAL		16.852.181
--------------	--	-------------------

Coût total pour les années :	2003 :	7.725.132
	2004 :	9.570.281
	2005 :	11.052.457
	2006 :	11.344.984
	2007 :	12.036.369
	2008 :	13.203.515
	2009 :	15.843.819

Les coûts de l'exercice 2010 sont en augmentation de 6,36 % par rapport à ceux de 2009. Cette augmentation est consécutive à la mise en exploitation des stations d'épuration de La Mule (Waremmes) et de La Brouck (Chaufontaine) ainsi que la station de pompage du Gravier de Ransy (Chaufontaine).

Depuis le 1^{er} janvier 2002, les Dépenses Hors Exploitation Courante (D.I.H.E.C) sont liquidées directement par la S.P.G.E. Leur montant atteint 440.382,30 € en 2010.

Les installations en exploitation se constituent de :

- 60 stations d'épuration ;
- 60 stations de pompage ;
- 280 km de collecteurs ;

Le service est assuré par 101 agents qui disposent de 51 véhicules.

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Entreprises exploitées au 31 décembre 2010.

STATIONS D'EPURATION

DESIGNATION	E.H. (équivalent- habitant)	ADRESSE	Code Postal	COMMUNE
JUPRELLE – LANTIN	35.000	Rue de la Berwinne 2	4451	JUPRELLE
WAREMME – WAREMME	10.000	Rue de l'Épervier	4300	WAREMME
HERVE – HERVE	18.000	Rue d'Elvaux	4650	HERVE
SAINT-VITH – SAINT-VITH	7.100	Rue Wiesenbachstraße	4780	SAINT-VITH
AUBEL – AUBEL	8.000	Route du Val Dieu	4880	AUBEL
BULLINGEN – BULLANGE	1.500	Rue de Rocherath	4760	BULLANGE
NEUPRE – BUTAY	2.000	Lieu-dit Butay	4120	NEUPRE
AWANS – FOOZ	3.000	Rue Calcove	4340	FOOZ
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER – FRELOUX	3.000	Rue du Village	4347	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER
HAMOIR – HAMOIR	2.700	Quai du Baty	4180	HAMOIR
MARCHIN – LILOT	2.500	Lieu-dit Lilot	4570	MARCHIN
FERRIERES – MALACORD	600	Rue des Voeux	4190	FERRIERES
REMICOURT – MOMALLE	3.000	Rue de Hodeige	4350	REMICOURT
OUPEYE – OUPEYE (PISTOLET)	3.600	Ruelle Pistolet	4680	OUPEYE
FLERON – RETINNE	9.000	Rue du 6 août	4521	FLERON
CHAUDFONTAINE – NINANE	870	Rue du Centre	4050	CHAUDFONTAINE
WELKENRAEDT – HENRI CHAPELLE	1.800	Chaussée de Ruyff	4841	HENRI-CHAPELLE
SAINT-GEORGES – STOCKAY	1.000	Drève du Château de Warfusée	4470	SAINT-GEORGES
SPRIMONT – LOUVEIGNE	5.130	Rue de Liège	4141	LOUVEIGNE
MALMEDY – MALMEDY	20.000	Avenue de Norvège	4960	MALMEDY
OREYE – OREYE	3.500	Rue des Prés	4360	OREYE
JUPRELLE – PAIFVE	2.800	Rue Al Baye	4450	JUPRELLE
CHAUDFONTAINE – WALTINNE	1.500	Rue des Grosses Pierres	4050	CHAUDFONTAINE
OUFFET – OUFFET	1.500	Rue du Bout	4590	OUFFET
WAREMME – LANTREMANGE	4.500	Rue du Roua	4300	LANTREMANGE
FERRIERES – SAINT-ROCH	600	Allée Bernardfagne	4190	FERRIERES
OREYE – YERNE	9.100	Rue de Lens S/Geer	4351	OREYE
JUPRELLE – WIHOGNE	9.200	Rue Moulin Voie	4450	JUPRELLE
CHAUDFONTAINE – EMBOURG	27.000	Pré des Damselles	4053	EMBOURG
PEPINSTER – SOIRON	2.300	Route de Nessonvaux	4861	PEPINSTER
BAELEN – MEMBACH	28.240	Rue du Moulin	4837	MEMBACH
STAVELLOT – FRANCORCHAMPS NORD	500	Route du Circuit	4970	STAVELLOT
PLOMBIERES – GUEULE	24.750	Gerardsbroich	4851	GEMMENICH

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

AYWAILLE – NONCEVEUX	500	Rue du Fond	4920	AYWAILLE
FERRIERES – SY	500	Rue de Luins	4190	FERRIERES
BURG-REULAND – BRAUNLAUF	250	Rue Weg nach Crombach	4790	BURG-REULAND
BULLANGE – MANDERFELD	500	Chemin de Manderfeld	4760	BULLINGEN
WAIMES – ROBERTVILLE	800	Rue du Lac	4950	WAIMES
BURG-REULAND – THOMMEN	250	Schakelbergweg	4790	BURG-REULAND
AWANS – AWANS	9.600	Rue de Jemine	4340	AWANS
BUTGENBACH – BUTGENBACH	3.200	Monschauerstrasse	4750	BUTGENBACH
AYWAILLE – DEIGNE	300	Fond de Deigné	4920	AYWAILLE
AWANS – OTHEE	500	Chemin de Remembrement, 13	4340	AWANS
HANNUT – AVERNAS-LE-BAUDUIN	9.200	Rue Pré, 9	4280	AVERNAS-LE-BAUDUIN
BERLOZ – CRENWICK	300	Fond de Villereau	4257	BERLOZ
BERLOZ – ROSOUX	600	Rue Désiré Lismonde, 65	4257	BERLOZ
ESNEUX – CHAWRESSE	2.100	Rue Large Voie, 8	4130	ESNEUX
STAVELLOT – STAVELLOT	8.400	Rue des Neufs Moulins	4970	STAVELLOT
MARCHIN – THIER DE HUY	1.000	Rue Thier de Huy	4570	MARCHIN
PEPINSTER – WEGNEZ	110.000	Rue de Vovegnez, 47	4860	PEPINSTER
LIEGE – GROSSE-BATTES	59.041	Rue du Canal de L'Ourthe	4031	ANGLEUR
ESNEUX – ESNEUX	7.500	Rue de l'Athénée	4130	ESNEUX
SOUMAGNE – SOUMAGNE	9.850	Chaussée de Wégimont	4630	SOUMAGNE
PEPINSTER – GOFFONTAINE	30.000	Route de Goffontaine	4860	PEPINSTER
BLEGNY – SAINT-REMY	6.200	Voie de Feneur	4670	BLEGNY
ENGIS - ENGIS	22.200	Zoning Industriel	4480	ENGIS
HANNUT ABOLENS	400	Rue Grammia	4280	HANNUT
OUPEYE - LIEGE – OUPEYE	446.500	Rue Voie de Liège	4681	OUPEYE
CHAUDFONTAINE – LA BROUCK	13.600	Rue de La Brouck Campagne	4050	CHAUDFONTAINE
WAREMME – LA MULE	2.850	Rue Fontaine Carlot, 7	4300	WAREMME
TOTAL	999.431			

L'évolution sur 5 ans des coûts d'exploitation à l'équivalent habitant se présente comme suit :

	Coûts	Équivalent habitant	Coût / Équivalent habitant
2006	11.344.984	536.081	21,16
2010	16.852.181	999.431	16,86

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

3. EGOUTTAGE

Les directives européennes imposent aux Etats membres d'équiper leur territoire de systèmes de collecte des eaux urbaines résiduaires au plus tard pour le 31 décembre 2005 ou 2009 suivant l'importance de l'agglomération concernée.

Une stratégie permettant une vision globale de la problématique via les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH.) a été mise en place.

Elle permet une meilleure planification des travaux en fonction de leur importance par la notion de l'égouttage prioritaire.

Par égouttage prioritaire, il faut entendre l'égouttage situé dans toute zone reprise en assainissement collectif au PASH.

Le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé une structure de financement de l'égouttage prioritaire permettant la réduction de la quote-part communale dans les projets de pose ou de rénovation d'égouts qu'elles souhaitent réaliser.

Une commune a le choix, en toute autonomie, entre deux solutions pour obtenir l'aide régionale.

- Elle peut soit continuer à solliciter l'aide régionale comme auparavant, c'est-à-dire avec une quote-part de 40% du montant des travaux TVA comprise, qu'elle budgétise via un emprunt avec les charges financières que cela implique, et organiser les études et le suivi qui restent à sa charge.
- Elle peut aussi décider d'adhérer au nouveau système de financement susmentionné, par la signature d'un contrat agglomération ou dorénavant du contrat d'égouttage qui, depuis le 29 avril 2010, a fait l'objet d'une approbation par le Gouvernement Wallon en vue de remplacer le contrat d'agglomération en vigueur depuis 2003.

Dans le cadre de cette nouvelle proposition de financement de l'égouttage prioritaire, dès 2003, une diminution de l'intervention communale dans le coût des travaux d'égouttage est possible moyennant :

- le transfert de la propriété de l'égouttage prioritaire de la Commune à la SPGE en vue de son exonération de la TVA. Pour la pose de nouvelles canalisations, la SPGE devient le maître d'ouvrage à la place de la Commune, mission ensuite déléguée à l'Organisme d'Epuración Agréé (OEA) (l'AIDE en province de Liège). La participation financière de la Commune se traduit par une prise de participation dans le capital « égouttage » de l'A.I.D.E, qui reprend directement des parts dans le capital de la SPGE pour un montant équivalent. Pour la réhabilitation de l'égouttage existant, la SPGE rachète à la Commune les équipements à rénover pour l'euro symbolique ;
- la prise en charge par la SPGE du coût de l'emprunt consenti auparavant par les Communes en vue du paiement de leur quote-part. Dorénavant, cette participation est libérée par la Commune en 20 ans maximum, avec un minimum de 5% par an.

La Commune n'est donc plus propriétaire de l'égouttage prioritaire ayant bénéficié du nouveau processus de financement. Néanmoins, elle reste responsable de sa gestion et de son entretien.

En tant qu'organisme d'assainissement agréé, l'A.I.D.E. est rémunérée par la S.P.G.E. pour les missions d'étude de projet, de maîtrise d'ouvrage, de direction et de surveillance de chantier.

Jusqu'il y a peu, tout ce processus se passait dans un cadre contractuel établi : le Contrat d'Agglomération qui réglait les droits et les obligations des partenaires, à savoir la Commune, l'AIDE, la SPGE et la Région wallonne. L'avenant au contrat d'agglomération reprenait les projets d'égouttage prioritaire propres à chaque agglomération et inscrits dans un programme triennal approuvé, pouvant bénéficier de ce nouveau mode de financement.

Toutefois, en sa séance du 29 avril 2010, le Gouvernement Wallon a approuvé le contrat d'égouttage qui vise à remplacer le contrat d'agglomération en vigueur depuis 2003.

En effet, après six années d'expérience, il s'avérait nécessaire de mettre à jour et d'adapter le contrat d'agglomération, et de préciser certains points.

Le contrat d'égouttage

La modification principale consiste à intégrer dans le contrat des priorités visant à rencontrer le prescrit des Directives européennes en général et de la Directive 91/271/CEE en particulier.

Quatre niveaux de priorités d'égouttage ont été définis.

Le niveau ou classe « A » représente la plus haute priorité d'égouttage et la classe « D » la plus faible. Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU DES PRIORITES D'EGOUTTAGE – CRITERES

PRIORITES		Situation de l'EGOUTTAGE				
		Priorité environnementale ⁽²⁾	Agglo > 10000 EH - Taux de collecte < 98%	Agglo de 2.000 à 10.000 EH - Taux de collecte < 98%	Opportun Densité ⁽⁴⁾ Chaînon manquant ⁽⁵⁾	Autre
Situation de l'ASSAINISSEMENT	Traitement ⁽¹⁾ existant ou en cours d'exécution	A	A	B	B	D
	Traitement adjudgé ou en projet	A	B	B	C	D
	Traitement repris à un programme d'investissement	B	C	C	C	D
	Traitement à programmer	D		D	D	D

NIVEAU DE PRIORITE



(1) Traitement : Etat du traitement déterminé par la situation de la station d'épuration et du collecteur en aval des travaux d'égouttage.

(2) Priorité environnementale : priorité découlant des zones prioritaires définies au Code de l'Eau (R.233, 30°) et dont la liste est déterminée par l'Arrêté Ministériel du 27 avril 2007 en son art 1er.

Il s'agit des zones de baignade et leurs zones amonts, des zones de prévention de captage et des masses d'eau de zones Natura 2000 nécessitant des mesures spécifiques (protection de la moule perlière) reprises à l'annexe 1 de l'AM. Les masses d'eau reprises à l'annexe 2 de ce même AM ne sont pas prioritaires pour l'égouttage.

(3) Opportunité liée à des travaux conjoints : réfection voirie, collecte, rénovation urbaine, ...

(4) Densité d'habitat élevée : zone bâtie de part et d'autre de la voirie où la densité de l'habitat est d'au moins 25 EH/100m de voirie à équiper.

(5) Présence d'égouts en amont et ramenant une charge significative.

Aussi, le contrat d'égouttage, qui reprend dans les grandes lignes, les conditions du contrat d'agglomération, permet de continuer à proposer aux Communes un outil de financement particulièrement attractif pour les travaux d'égouttage.

Quelques adaptations méritent toutefois d'être signalées :

- la prise de participation communale en cas de reconstruction d'un égout existant en mauvais état est désormais de 21 % au lieu de 42 % si la section de la canalisation n'est pas augmentée ;
- la réalisation des cadastres de réseaux d'égouttage, comprenant l'inspection visuelle des conduites et la caractérisation des ouvrages, est désormais intégralement financée par la SPGE. Toutefois, l'éventuel curage des canalisations, considéré comme une opération d'entretien courant, est à ce titre à charge de la Commune ;
- en cas de faible densité de l'habitat lors de la proposition de pose de nouveaux égouts, plutôt que de voir le dossier reporté dans un programme ultérieur, un principe de modulation financière est proposé aux Communes concernées, étant entendu que la participation de la Commune n'excèdera jamais 80 % ;

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

- dans un souci de simplification administrative, un seul et même contrat est proposé par Commune remplaçant dans la plupart des cas plusieurs contrats d'agglomération. De plus, les projets d'égouttage admis dans le système de financement de l'égouttage prioritaire ne doivent plus faire l'objet d'avenants au contrat en question. Le fait d'être retenus dans un programme triennal ou d'infrastructure approuvé suffit.

Notre Intercommunale travaille en étroite collaboration avec les Communes à l'élaboration de leur programme de manière à permettre d'atteindre les objectifs européens susmentionnés dans les meilleurs délais. Les priorités ainsi que les nouvelles dispositions du contrat d'égouttage ont été prises en compte lors de l'élaboration des programmes triennaux 2010-2012 et des programmes d'infrastructure.

A ce jour, septante-sept communes de la Province de Liège ont adhéré au système de financement de l'égouttage prioritaire mis en place par le Gouvernement wallon depuis le 19 décembre 2002.

COMMUNES AYANT SIGNE LES CONTRATS D'AGGLOMERATION OU LE CONTRAT D'EGOUTTAGE AU 31/12/2010

AMAY	DISON	LA CALAMINE	SAINT-NICOLAS
ANS	DONCEEL	LIEGE	SAINT-VITH
ANTHISNES	ENGIS	LIERNEUX	SERAING
AUBEL	ESNEUX	LIMBOURG	SOUMAGNE
AWANS	EUPEN	LINCENT	SPA
AYWAILLE	FAIMES	LONTZEN	SPRIMONT
BAELEN	FERRIERES	MALMEDY	STAVELOT
BASSENGE	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	MARCHIN	THEUX
BERLOZ	FLEMALLE	MODAVE	THIMISTER-CLERMONT
BEYNE-HEUSAY	FLERON	NEUPRE	TROIS-PONTS
BLEGNY	GEER	OLNE	TROOZ
BRAIVES	GRACE-HOLLOGNE	OREYE	VERLAINE
BULLANGE	HAMOIR	OUFFET	VERVIERS
BURG-REULAND	HANNUT	OUPEYE	VILLERS-LE-BOUILLET
BUTGENBACH	HERON	PEPINSTER	WISE
CHAUDFONTAINE	HERSTAL	PLOMBIERES	WAIMES
COMBLAIN-AU-PONT	HERVE	RAEREN	WANZE
CRISNEE	HUY	REMICOURT	WAREMME
DALHEM	JALHAY	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	WASSEIGES
			WELKENRAEDT

ETUDE DES ZONES D'ASSAINISSEMENT AUTONOME PRIORITAIRE

Les études de zones ont pour objectif de déterminer, pour la portion de territoire couverte par l'étude, le régime d'assainissement le plus adéquat, autonome ou collectif.

La SPGE a mandaté l'AIDE en vue de la réalisation de ces études en province de Liège.

Le 7 juin 2007 est paru au Moniteur belge l'arrêté ministériel du 27 avril 2007 déterminant les zones prioritaires en zone d'assainissement autonome et la planification de leur étude. La priorité est donnée aux habitations existantes situées dans ces zones dites prioritaires et dont les eaux usées rejetées ont une incidence environnementale sur :

- les zones de baignade et leurs zones d'amont ;
- les zones de prévention des captages d'eau potable arrêtées ;
- certaines masses d'eau à risque de non atteinte du bon état en 2015 ;
- les masses d'eau nécessitant des mesures spécifiques en rapport avec la protection des espèces visées par le réseau Natura 2000.

En 2008, l'AIDE a débuté les études dans les zones prioritaires des sous-bassins de l'Ourthe, de l'Amblève et de la Moselle.

En 2009, l'AIDE a terminé les études concernant le sous-bassin de l'Ourthe, a poursuivi ces études et a débuté les études dans les zones prioritaires du sous-bassin de la Vesdre.

En 2010, l'AIDE a poursuivi les études de ces sous-bassins et entamé les études des zones prioritaires des sous-bassins de la Meuse aval et de la Dyle-Gette.

ETUDE EN COURS ET ETUDES FINALISEES EN 2010

Sous-bassin hydrographique de l'Amblève

Masse d'eau à risque AM11R (AIDE et AIVE)	Trois-Ponts	En cours
	Lierneux	
	Vielsalm	
Masse d'eau à risque AM14R	Stavelot	Finalisée
	Stoumont	
	Trois-Ponts	
Masse d'eau à risque AM16R	Malmédy	En cours
	Waimes	
Zone de Baignade de Nonceveux	Aywaille	Finalisée
	Stoumont	
Zone de Baignade de Butgenbach	Bullange	En cours
	Butgenbach	
Zone de Baignade de Coe	Stavelot	En cours
	Trois-Ponts	
Zone de Baignade de Recht	Saint-Vith	Finalisée

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Sous-bassin hydrographique de la Moselle

Zone de baignade Ouren	Burg-Reuland	En cours
Masse d'eau à risque ML06R (Natura 2000)	Burg-Reuland	En cours
	Saint-Vith	
	Amel	
Masse d'eau à risque ML05R (Natura 2000)	Burg-Reuland	En cours
	Gouvy	
Masse d'eau à risque ML04R (Natura 2000)	Burg-Reuland	Finalisée
	Saint-Vith	
Masse d'eau à risque ML02R (Natura 2000)	Saint-Vith	Finalisée
	Amel	

Sous-bassin hydrographique de la Vesdre

Zone de baignade de Royompré	Jalhay	En cours
Masse d'eau à risque VE13R	Theux	En cours
	Jalhay	
	Spa	
Masse d'eau à risque VE01R	Raeren	Finalisée
Captages Rull Tak (AC Limbourg02)	Limbourg	Finalisée
Captages Chabottes, Doux Fonds G1 (SWDE046)	Pepinster	Finalisée
Captages Heuvel, P1, G1 (SWDE014)	Baelen	Finalisée
Captages des eaux de Spa et environs (Spa)	Spa	En cours
	Jalhay	
	Stavelot	
	Stoumont	
	Theux	

Sous-bassin hydrographique de la Meuse aval

Captages Puits communal P1 Sourbrodt (SWDE082)	Waimes	En cours
Captages LA Vanne, Grand Avin La Fontaine (CIESAC01)	Clavier	En cours
Captages Petit Avin, Pré à la Fontaine (CIESAC02)	Clavier	En cours

Sous-bassin hydrographique de la Dyle-Gette

Captages Jandrain - Jandrenouille (SWDE044) (AIDE et IBW)	Hannut	En cours
--	--------	----------

Quand elles se présentaient dans les études, les zones reprises en assainissement transitoire dans les plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique (P.A.S.H.) ont été incluses dans les études afin d'y proposer également un régime d'assainissement définitif.

Au 31 décembre 2010, restent encore à finaliser :

- sous-bassin hydrographique de l'Amblève : 4 zones sur 18 ;
- sous-bassin de la Moselle : 3 zones sur 5 ;
- sous-bassin de la Vesdre : 3 zones sur 7 ;
- sous-bassin de la Meuse aval : 24 zones sur 24 ;
- sous-bassin de la Dyle-Gette : 1 zone sur 1.

E. INTERVENTION DE LA PROVINCE

Outre sa participation de 12,5% dans le coût des investissements de Démergement, la Province attribue un budget de 292 (000 €) consacrant ainsi sa participation active dans les problèmes d'environnement. Notre Association assure des missions de «services à rendre aux communes». Ces missions non subsidiées sont donc assurées en partie grâce au budget provincial.

Il s'agit là de missions dont l'importance et la fréquence sont sans cesse croissantes.

Nous remercions, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour l'aide efficace qu'elle apporte.

Suit ci-après la liste des communes auprès desquelles l'A.I.D.E. est notamment intervenue en 2010.

Anthisnes	Examen de l'évacuation des eaux d'un projet de lotissement rue des Carrières
Aywaille	Analyse de l'assainissement de plusieurs quartiers
Awans	Examen de l'évacuation des eaux de la zone de Stockis
Awans et Grâce-Hollogne	Fonctionnement du bassin d'orage de Bierset et problématique de l'évacuation des eaux de surface de la zone de l'aéroport. Insuffisance d'égouts. Analyse des problèmes d'inondations
Berloz	Examen préliminaire de solutions d'égouttage pour le projet de passage sous voies ferrées de la rue Emile Muselle
Beyne-Heusay	Examen de solutions en vue de l'assainissement de la rue des Faweux
Braives	Examen de solutions pour le projet de lotissement de la rue Grande
Chaufontaine	Examen de solutions pour l'aménagement de la ZACC (lotissements) des Grands-Champs à Beaufays
Clavier	Analyse des solutions d'assainissement du village d'Ocquier
Clavier	Examen du dispositif de protection des zones de protection rapprochée des captages de Grand Avin et de la Vanne
Comblain-au-Pont	Analyse de la position définitive de la future station d'épuration de Poulseur dans le cadre de l'aménagement d'une zone d'activités économiques
Esneux	Participation à la réflexion suite aux orages violents du 29 mai 2008 et aux inondations qui en ont suivi
Flémalle	Aménagement du site de New Tubemeuse.
Grâce-Hollogne	Recommandations en matière d'assainissement pour quelques zones particulières (ruelle Basse, rue des Sizets, etc.)
Liège	Participation à l'aménagement du site du Wérihet (Wandre).
Liège	Aménagement du terril du Standard (Sclessin).
Liège	Etude du problème de curage des égouts par une méthode alternative à l'admission des eaux de Meuse dans les réseaux
Liège	Analyse de deux projets de bassins d'orage communaux dans le bassin hydrographique du ruisseau des Moulins à Jupille
Liège	Analyse de deux projets d'ouvrages de retenue sur le ruisseau du Blanc Gravier et sur le ruisseau de Renory à Angleur
Limbourg	Analyse d'une proposition de station d'épuration pour un projet de lotissement à Villers (Bilstain)
Marchin	Conseils en matière d'assainissement pour les habitations de la rue Bruspré
Olne	Analyse d'un problème d'égouttage vers la station d'épuration de Soumagne
Olne	Analyse d'un problème d'égouttage lié à l'implantation de la future station d'épuration d'Olne
Ouffet	Conseils généraux en matière d'assainissement autonome
Saint-Georges-sur-Meuse	Examen de solutions en vue de l'assainissement d'un nouveau lotissement au centre du village
Saint-Nicolas et Liège	Participation à l'aménagement du site de Chimeuse
Seraing	Bassin écrêteur du ruisseau de Cornillon
Seraing	Analyse des possibilités de démergement du site de l'ancienne cokerie de Flémalle

E. INTERVENTION DE LA PROVINCE

Seraing	Aménagement urbain de Jemeppe Centre.
Seraing	Participation à la réflexion suite aux orages violents du 29 mai 2008 et aux inondations qui en ont suivi
Seraing	Réflexion sur le démergement futur de la zone industrielle du fond de Seraing (rue Cockerill)
Seraing	Examen de la problématique d'évacuation des eaux du projet de boulevard urbain
Seraing	Examen de l'évacuation des eaux dans le cadre du projet d'extension du parc scientifique
Seraing	Examen de l'évacuation des eaux dans le cadre du projet de cité administrative de la place Kuborn
Seraing	Examen des problèmes d'infiltrations dans la rue de la Xhavée (Jemeppe)
Stoumont	Analyse de la faisabilité de l'installation d'une station d'épuration communale pour le village de Chevron dans le cadre d'un contentieux environnemental
Theux	Recommandations pour une future station d'épuration dans un projet de lotissement
Verviers	Examen de solutions pour le projet de lotissement « Faweux-Ramecroix »
Visé	Examen de la problématique de l'évacuation des eaux d'exhaure des Acières de la Meuse

CONTRATS DE RIVIERE

L'intervention de la Province a également permis de couvrir les prestations de personnel pour la participation active de l'A.I.D.E. dans les travaux des huit contrats de rivière constitués en province de Liège.

Amblève	Amel, Aywaille, Büllingen, Bütgenbach, Comblain-au-Pont, Malmedy, Sankt-Vith, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts, Waimes.
Dyle-Gette	Hannut, Lincet.
Meuse aval et affluents	Fin 2010, contrat de rivière constitué par la fusion des contrats de rivière du Haut Geer, du Hoyoux et de la Mehaigne
Haut Geer	Berloz, Braives, Crisnée, Donceel, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hannut, Oreye, Remicourt, Verlaine, Waremme.
Hoyoux	Clavier, Huy, Marchin, Modave, Tintot.
Mehaigne	Braives, Burdinne, Hannut, Héron, Huy, Villers-le-Bouillet, Wanze, Wasseiges.
Our	Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Sankt-Vith.
Ourthe	Chaufontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Liège, Sprimont.
Vesdre	Baelen, Chaufontaine, Eupen, Fléron, Herve, Jalhay, Liège, Limbourg, Lontzen, Malmedy, Olne, Pepinster, Raeren, Soumagne, Spa, Sprimont, Stavelot, Theux, Trooz, Verviers, Waimes, Welkenraedt.

On notera que le contrat de rivière Our a été initié en novembre 2009. Le contrat de rivière Meuse aval et affluents a été mis en place le 14 juin 2010. Il résulte de la fusion des contrats de rivière du Haut-Geer, du Hoyoux et de la Mehaigne préexistants, lesquels continuent leurs actions en tant que sous-groupe.

E. INTERVENTION DE LA PROVINCE

EXAMEN DE PROBLEMES SOULEVES PAR L'EGOUTTAGE

L'intervention de la Province a également permis de couvrir les prestations de personnel pour l'examen de problèmes soulevés par l'égouttage dans de nombreuses villes et communes en province de Liège.

Amay, Ans, Anthisnes, Awans, Baelen, Berloz, Blegny, Büllingen, Burg-Reuland, Bütgenbach, Crisnée, Dison, Engis, Eupen, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle, Fléron, Geer, Grâce-Hollogne, Herstal, Herve, Huy, Juprelle, Kelmis, Liège, Lontzen, Olne, Oreye, Ouffet, Oupeye, Plombières, Raeren, Remicourt, Saint-Nicolas, Sankt-Vith, Seraing, Soumagne, Sprimont, Trois-Ponts, Verviers, Visé, Waimes, Wanze, Waremme, et Welkenraedt.

INFORMATION DES VILLES ET COMMUNES

Grâce à l'intervention de la Province, l'A.I.D.E. a pu répondre aux nombreuses demandes d'informations des communes concernant le système de financement de l'égouttage prioritaire mais également des dispositions à prendre en matière de régimes d'assainissement.

Elle a également pu organiser, le 23 juin 2010 à la station d'épuration de Liège-Oupeye, pour les villes et communes de la Province de Liège, une journée d'information sur le nouveau contrat d'égouttage et les contentieux européens, en collaboration avec la SPGE.

Cette intervention provinciale a également permis la création et la mise à jour régulière d'une partie importante du nouveau site de l'A.I.D.E. consacrée spécifiquement aux villes et communes et dans laquelle celles-ci trouvent de nombreuses informations utiles en matière d'assainissement des eaux usées et d'organisation de leurs travaux d'égouttage. Une partie de ce site est également consacrée aux particuliers et à leurs droits et obligations en matière d'assainissement.

EGOUTTAGE PRIORITAIRE

L'AIDE a également assisté les communes suivantes en matière d'élaboration 2010-2012 ainsi que des plans d'infrastructure :

Amay, Ans, Anthisnes, Awans, Aywaille, Bassenge, Baelen, Berloz, Beyne-Heusay, Blegny, Braives, Burdinne, Büllingen, Burg-Reuland, Bütgenbach, Chaudfontaine, Crisnée, Comblain-au-Pont, Dalhem, Engis, Esneux, Eupen, Faimés, Flémalle, Fléron, Geer, Grâce-Hollogne, Hannut, Herstal, Herve, Huy, Juprelle, Kelmis, Liège, Limbourg, Lincent, Lontzen, Malmedy, Marchin, Nandrin, Neupré, Ouffet, Oupeye, Plombières, Raeren, Saint-Georges-sur-Meuse, Saint-Nicolas, Sankt-Vith, Seraing, Sprimont, Theux, Verviers, Villers-le-Bouillet, Visé, Waimes, Wanze, Waremme, Wasseiges et Welkenraedt.

Elle a également organisé le 23 juin 2010 à la station d'épuration de Liège-Oupeye, pour les villes et communes de la Province de Liège, une journée d'information sur le nouveau contrat d'égouttage et les contentieux européens, en collaboration avec la SPGE.

MODIFICATIONS DES PASH

L'intervention de la Province a également permis de couvrir les prestations de personnel pour l'instruction des demandes de modification des Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (P.A.S.H.) à la demande des villes et communes concernées. Les rapports établis sont transmis à la S.P.G.E. en vue d'une prochaine mise à jour des PASH. En 2010, ces demandes de modifications de régime d'assainissement ont concerné les villes et communes d'Anthisnes (Villers-aux-Tours), Aubel (St Jean Sart), Bullange (Honsfeld), Faimés (village d'Aineffe), Flémalle (port autonome d'Ivoz-Ramet), Huy (faubourg Sainte Catherine), Liège (parc d'activités économiques de Wandre), Limbourg (villages de Goé et de Halloux), Marchin (rue Emile Vandervelde), Olne (lotissement VALECO), Seraing (zone industrielle de la rue Cockerill), Sprimont (Ogne et ZACC des Douze Hommes) et Waimes (rue du Barrage).

ETUDIANTS

Participation à des jurys de fin d'études, suivi de stages et mémoires d'étudiants de:

- Institut provincial d'Enseignement agronomique de La Reid (Haute école Renquin Sualem)
- Institut Supérieur des Ingénieurs Liégeois (ISIL – Haute école Renquin Sualem)
- Polygone de l'eau à Verviers
- Forem de Liège
- Collège Saint-Louis de Waremme
- I.S.T.E. (stagiaires algériens)
- Institut Saint-Laurent

F. POLITIQUE DE COMMUNICATION

L'A.I.D.E. souhaite répondre concrètement à la nécessité d'information des citoyens. A cette fin, elle est systématiquement présente à toutes les manifestations sur le thème de l'eau.

La volonté d'information se traduit notamment par l'adhésion au système d'information environnementale EMAS. Un ingénieur est affecté spécifiquement à cette mission.

L'A.I.D.E. participe à diverses manifestations telles que :

- la Journée wallonne de l'Eau.
- la Journée des Intercommunales.
- les diverses réunions d'information organisées par les communes.

Cette politique de communication s'est traduite en outre par :

- des articles d'information dans diverses revues.
- des exposés divers.
- la fourniture de documentations.
- de nombreuses visites guidées de stations d'épuration en service : Avernas, Chawresse, Embourg, Engis, Esneux, Grosses-Battes, Herve, Liège-Oupeye, Louveigné, Marchin, Rosoux, Saint-Remy, Soumagne, Waremme, Wegnez, Yerne.
- des visites de la station de pompage principale de démergement n°6 à Seraing et de la station de pompage n°4 de Tilff.
- des visites de chantiers à l'intention d'étudiants, de mandataires politiques, du Polygone de l'Eau, du GIMPE, etc.
- le développement et la gestion d'un site Internet.
- la participation au site portail des Intercommunales liégeoises.
- la participation à différentes expositions organisées par des communes ou des écoles.



Journée Wallonne de l'eau 2010



Pose de la 1ère pierre de la station d'épuration d'Amay le 12/10/2010



Station d'épuration Liège-Sclessin (200 000 E.H.)



Station d'épuration d'Amay (54 200 E.H.)



2^{ème} partie

Exercice 2010
Comptes annuels et rapports
du Conseil d'Administration

1. Bilan – Résultats – Annexes

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010 (version abrégée)

La version complète sera déposée à la BNB après approbation par l'Assemblée Générale

ACTIF	2010		2009	
	Montant	Totaux	Montant	Totaux
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0		0
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		170 534 944,05		180 869 202,05
A. Terrains et constructions	75 250 418,38		81 041 145,78	
B. Installations, machines et outillage	77 839,31		104 834,54	
C. Mobilier et matériel roulant	17 107,36		44 040,36	
D. Location financement	94 754 729,52		99 266 697,23	
E. Autres immobilisations corporelles	196 678,33		194 359,58	
F. Immobilisations en cours	238 171,15		218 124,56	
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		32 987 935,90		26 490 624,83
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation				
1. Participations	356 275,20		356 275,20	
2. Créances	0		0	
C. Autres immobilisations financières				
1. Actions et parts	32 631 660,70		26 134 349,63	
2. Créances et cautionnements versés en numéraire	0		0	
V. CREANCES A PLUS D'UN AN		20 886 354,78		23 138 257,52
A. Créances commerciales	20 886 354,78		23 138 257,52	
B. Autres créances	0		0	
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION		18 091 620,19		18 310 127,76
Commandes en cours d'exécution	18 091 620,19		18 310 127,76	
VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS		9 091 790,22		7 357 344,10
A. Créances commerciales	4 617 964,62		3 202 713,38	
B. Autres créances	4 473 825,60		4 154 630,72	
VIII. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE		31 860 843,77		37 835 587,67
A. Actions propres	0		0	
B. Autres placements	31 860 843,77		37 835 587,67	
IX. VALEURS DISPONIBLES		6 392 410,02		1 242 866,77
X. COMPTES DE RÉGULARISATION		1 892 660,97		2 014 752,14
		291 738 559,90		297 258 762,84

1. Bilan – Résultats – Annexes

PASSIF	2010		2009	
	Montant	Totaux	Montant	Totaux
I. CAPITAL		15 940 458,83		11 972 507,78
A. Capital souscrit	28 357 572,58		20 748 599,88	
B. Capital non appelé (-)	-12 417 113,75		-8 776 092,10	
III. PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION		189 146,66		189 146,66
IV. RÉSERVES		17 438 235,76		9 997 922,56
A. Réserve légale	207 234,40		206 921,20	
B. Réserves indisponibles	4 017 642,73		17 642,73	
D. Réserves disponibles	13 213 358,63		9 773 358,63	
V. BÉNÉFICE REPORTÉ		73 715,98		63 785,02
VI. SUBSIDES REÇUS EN CAPITAL		85 802 951,84		91 370 229,76
VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 778 204,75		1 949 522,32
D. Autres risques et charges	1 778 204,75		1 949 522,32	
VIII. DETTES À PLUS D'UN AN		110 048 248,98		110 991 994,34
A. Dettes de location-financement	97 633 481,53		102 215 903,39	
B. Autres dettes	12 414 767,45		8 776 090,95	
IX. DETTES À UN AN AU PLUS		31 917 871,90		39 020 785,91
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5 433 725,56		4 978 624,38	
B. Dettes financières	0		0	
C. Dettes commerciales	4 022 997,60		3 194 372,15	
D. Acomptes reçus sur commande	18 154 481,29		21 435 491,99	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	1 906 890,53		2 016 059,78	
F. Autres dettes	2 399 776,92		7 396 237,61	
X. COMPTES DE RÉGULARISATION		28 549 725,20		31 702 868,49
		291 738 559,90		297 258 762,84

1. Bilan – Résultats – Annexes

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010

CHARGES	2010	
	Montant	Totaux
I. COUT DES VENTES ET PRESTATIONS		46 974 463,28
A. Marchandises, matières premières, matières consommables		
1. Achats	0,00	
2. Variation de stocks	0,00	
B. Biens et services divers	17 786 820,86	
C. Rémunérations, pensions et autres frais de personnel	17 700 979,15	
D. Amortissements, réductions de valeur sur frais d'établissements, immobilisations corporelles et incorporelles	10 563 756,07	
E. Réductions de valeur sur stocks et commandes en cours d'exécution et créances commerciales	990 347,01	
F. Provisions pour risques et charges	-171 317,57	
G. Autres charges d'exploitation	103 877,76	
II. CHARGES FINANCIERES		5 451 324,48
A. Charges des dettes	5 455 647,01	
B. Réduction de valeur sur actifs circulants	-7 895,00	
C. Autres charges financières	3 572,47	
III. CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	0,00	
E. Autres charges exceptionnelles	0,00	
V. RÉSULTAT DE L'EXERCICE avant impôt		7 450 244,16
Impôt sur le résultat		
A. Impôts (précompte mobilier sur produits de placements)		
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales		
RESULTAT DE L'EXERCICE après impôt		7 450 244,16
RESULTAT DE L'EXERCICE à affecter		7 450 244,16
TOTAL		59 876 031,92

1. Bilan – Résultats – Annexes

PRODUITS	2010	
	Montant	Totaux
I. VENTES ET PRESTATIONS		50 329 249,01
A. Chiffre d'affaires (facturation de nos honoraires et frais d'exploitation)	48 436 378,29	
- Epuration		
- Demergement		
- Autre		
B. Variation des stocks de travaux en cours	778 782,47	
D. Autres produits d'exploitation	1 114 088,25	
(Indemnisation salariale : assurance, CGSP, 5 % des RB facturées à la SPGE)		
II. PRODUITS FINANCIERS		7 294 880,16
A. Produits des immobilisations financières	334 572,31	
B. Produits des actifs circulants	188 380,14	
C. Autres produits financiers (dont subsides imputés)	6 771 927,71	
III. PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 251 902,75
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	2 251 902,75	
E. Autres produits exceptionnels		
TOTAL		59 876 031,92
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		
A. RESULTAT À AFFECTER		7 514 029,18
1. Résultat de l'exercice à affecter	7 450 244,16	
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	63 785,02	
B. PRELEVEMENT SUR CAPITAUX PROPRES		0,00
1. Sur le capital et les primes d'émission		
2. Sur les réserves	0,00	
C. AFFECTATION AUX CAPITAUX PROPRES		7 440 313,20
1. Réserve légale	313,20	
2. Autres réserves	7 440 000,00	
D. RÉSULTAT À REPORTER		73 715,98

1. Bilan – Résultats – Annexes

ANNEXES

II. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en €)

		Etudes
a) Valeur d'acquisition		
Au terme de l'exercice précédent		190.810,08
Mutations de l'exercice :		
• Acquisitions, y compris la production immobilisée		
• Cessions et désaffectations	(-)	
• Transfert d'une rubrique à une autre	(+) (-)	0,00
Au terme de l'exercice		190.810,08
c) Amortissements et réduction de valeur		
Au terme de l'exercice précédent		190.810,08
• Actés		
• Repris		
• Acquis de tiers		
• Annulés		0,00
• Transférés d'une rubrique à une autre	(+) (-)	
Au terme de l'exercice		190.810,08
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice		0,00
		(a) - (c)

1. Bilan – Résultats – Annexes

III. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Location-financement	Autres immob. Corporelles	Immob. en cours et acomptes
a) Valeur d'acquisition						
Au terme de l'exercice précédent	268 803 922,70	2 060 973,32	1 883 568,17	130 032 127,01	195 164,33	218 124,56
Mutation de l'exercice :						
• Acquisitions, y compris la production immobilisée		43 577,00	6 316,69	160 134,46	3 233,75	20 046,59
• Cessions et désaffectations		177,00	413 981,88	140 024,98		
• Transfert d'une rubrique à une autre						
Au terme de l'exercice	268 803 922,70	2 104 373,32	1 475 902,98	130 052 236,49	198 398,08	238 171,15
b) Plus-values						
Au terme de l'exercice précédent	11 922 228,12	22 052,91	16 227,26	0,00	0,00	0,00
Mutations de l'exercice :						
• Actées						
• Acquis de tiers						
• Annulées						
• Transfert d'une rubrique à une autre						
Au terme de l'exercice	11 922 228,12	22 052,91	16 227,26	0,00	0,00	0,00
c) Amortissements et Réductions de valeur						
Au terme de l'exercice précédent	199 685 005,04	1 978 191,69	1 855 755,07	30 765 429,78	804,75	0,00
Mutations de l'exercice :						
• Actés	5 790 727,40	70 572,23	33 249,69	4 668 291,75	915,00	0,00
• Repris car excédentaires						
• Acquis de tiers						
• Annulés		177,00	413 981,88	136 214,56	0,00	0,00
• Transfert d'une rubrique à une autre						
Au terme de l'exercice	205 475 732,44	2 048 586,92	1 475 022,88	35 297 506,97	1 719,75	0,00
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice (a)+(b)-(c)	75 250 418,38	77 839,31	17 107,36	94 754 729,52	196 678,33	238 171,15
* dont :						
Constructions				94 448 594,55		
installations, machines et outillages				18 497,87		
matériel roulant				287 637,10		

1. Bilan – Résultats – Annexes

IV. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en €)

I. Participations, actions et parts

a) Valeur d'acquisition		
Au terme de l'exercice précédent		26.923.824,83
Mutation de l'exercice :		
• Acquisitions		6.497.311,07
• Cessions et désaffectations	(-)	
• Transfert d'une rubrique à une autre	(+) (-)	
Au terme de l'exercice		32.987.935,90
b) Plus-values		
Au terme de l'exercice précédent		
Mutations de l'exercice :		
• Actées		
• Acquis de tiers		
• Annulées	(-)	
• Transférées d'une rubrique à une autre	(+) (-)	
Au terme de l'exercice		0
c) Réductions de valeur		
Au terme de l'exercice précédent		
Mutations de l'exercice :		
• Actées		
• Reprises		
• Acquis de tiers		
• Annulées	(-)	
• Transférées d'une rubrique à une autre	(+) (-)	
Au terme de l'exercice		
d) Montants non appelés	(-)	
Au terme de l'exercice précédent		
Mutations de l'exercice :	(+) (-)	
Au terme de l'exercice		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)-(c)-(d)		32.987.935,90

2. Créances

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent		0
Mutation de l'exercice :		
• Additions		
• Remboursements	(-)	
• Réductions de valeurs actées	(-)	
• Réductions de valeurs reprises		
• Différences de change	(+) (-)	
• Autres	(+) (-)	
Au terme de l'exercice		0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		0

1. Bilan – Résultats – Annexes

V. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Dénomination	Droits sociaux détenus		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles	
	Nombre	%	Capitaux propres	Résultat net
AQUAWAL	746	12	3.162.045	116.745
TERRANOVA	435	12,5	392.402	-30.862

VI. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE, AUTRES PLACEMENTS

	(en €)
Actions et parts	21.464.796,70
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	21.464.796,70
Montant non appelé (-)	
Titres à revenu fixe	5.276.839,00
dont émis par des établissements de crédit	5.276.839,00
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	5.119.208,07
Avec une durée résiduelle ou de préavis :	
d'un mois au plus	241.473,44
de plus d'un mois à un an au plus	3.500.000,00
de plus d'un an	1.377.734,63
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	0

VII. COMPTES DE RÉGULARISATION

• Charges à reporter (principalement salaires payés anticipativement)	474.461,14
• Produits acquis prorata de charges financières de leasing + s/produits financiers	1.418.199,83

VIII. ÉTAT DU CAPITAL

	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL		
1. Capital souscrit		
• Au terme de l'exercice précédent	20.748.599,88	52.147
• Modification au cours de l'exercice	7.608.972,70	87
Au terme de l'exercice	28.357.572,58	
2. Représentation du capital		
2.1. Catégorie d'actions		
Capital A	504.000,00	14000
Capital B	1.344.708,00	37353
Capital C1	25.236,00	701
Capital C2	26.285.228,58	100
Capital D	198.400,00	80
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives	20.748.599,08	52.234
Au porteur		
	Montants non Appelés	Montants appelés non versés
B. CAPITAL NON LIBÉRÉ (actionnaires redevables de libération de capital)	12.417.113,75	1.890.396,90

1. Bilan – Résultats – Annexes

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

• risques divers	230.000,00
• risques environnementaux	600.000,00
• litiges	948.204,75

X. ÉTAT DES DETTES

(en €)

A. VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	échéant dans l'année	Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	ayant plus de 5 ans à courir
--	----------------------	--	------------------------------

Dettes financières

1. Emprunts subordonnés			
2. Emprunts obligataires non subordonnés			
3. Dettes de locations-financement et assimilées	4.722.050,06	22.101.847,88	75.531.633,65
4. Etablissements de crédit			
5. Autres dettes (cap D S.P.G.E.)	711.675,50	2.846.701,40	9.568.066,05

Dettes commerciales

1. Fournisseurs
2. Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes**Autres dettes**

TOTAL	5.433.725,56	24.948.549,28	85.099.699,70
--------------	---------------------	----------------------	----------------------

(en €)

B. DETTES GARANTIES

(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes (ou partie des dettes) garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

1. Emprunts subordonnés
2. Emprunts obligataires non subordonnés
3. Dettes de locations-financement et assimilées
4. Etablissements de crédit
5. Autres emprunts

Dettes commerciales

1. Fournisseurs
2. Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes**Dettes fiscales, salariales et sociales**

1. Impôts
2. Rémunérations et charges sociales

Autres dettes**TOTAL****C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

(en €)

1. Impôts (rubrique 450/3 du passif)	
a) Dettes fiscales échues	0
b) Dettes fiscales non échues	27.462,02
c) Dettes fiscales estimées	0
2. Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)	
a) Dettes échues entre l'Office National de Sécurité Sociale	0
b) Autres dettes salariales et sociales	1.879.428,51

1. Bilan – Résultats – Annexes

XI. COMPTES DE RÉGULARISATION	(en €)
Charges à imputer (principalement prorata de charges financières de leasing)	1.276.198,81
Produits à reporter (plus-value de l'opération de sale and lease back portant sur la cession des installations d'épuration)	20.886.354,74
Produits à reporter (escompte sur la créance SPGE)	3.552.613,21
Produits à reporter (subvention du plan d'action régional)	2.834.558,44

XII. RÉSULTATS D'EXPLOITATION	(en €)
A. PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 70) :	
Chiffre d'affaires net	48.436.378,29
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des Pouvoirs Publics	565.133,64
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL	
a) Nombre total à la date de clôture	246
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	247,1
c) Nombre effectif d'heures prestées	471.330
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)	
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	12.481.395,28
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	4.385.915,95
c) Primes patronales pour assurances extra-légales	
d) Autres frais de personnel	833.667,92
e) Pensions	
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)	
Dotations (+) : utilisations et reprises (-)	
D. RÉDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)	
1. Sur stocks et commandes en cours	
• Actées	979.444,00
• reprises (-)	
2. Sur créances commerciales	
• actées	53.257,18
• reprises	42.354,17
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)	
Dotations	72.178,55
Utilisations et reprises (-)	243.496,12
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)	
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	45.535,20
Autres	58.342,56
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE	
1. Nombre total à la date de clôture	1
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	0,5
Nombre effectif d'heures prestées	1057
Frais pour l'entreprise	31.070,80

XIII. RÉSULTATS FINANCIERS	(en €)
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 750/6)	
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats	
• Subsides en capital	5.829.292,97
• Subsides en intérêts	
Plus-value sur actifs circulants (vente de titres)	274.745,82
Produits financiers sur escompte créance LT	667.888,92
B. INTÉRÊTS ET CHARGES FINANCIÈRES PORTÉS À L'ACTIF	
C. RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)	
Actés	
Reprises (-)	7.895,00

1. Bilan – Résultats – Annexes

F. VENTILATION DES AUTRES CHARGES FINANCIERES	
Charge d'escompte sur créance LT	
Frais bancaires	3.572,47
XIV. RÉSULTATS EXCEPTIONNELS	(en €)
A. AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9)	
Divers	0,00
B. AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8)	
Diverses	0,00
XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT	(en €)
Impôts sur le résultat de l'exercice	
(précompte mobilier sur produits de placements)	0
XVI. AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS	(en €)
A. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE PORTÉES EN COMPTE	
1. à l'entreprise (déductibles)	5.334.600,90
2. par l'entreprise	9.482.210,01
B. MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE :	
1. Précompte professionnel	3.985.194,82
2. Précompte mobilier	
XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	(en €)
D. ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	
Option d'achat pour contrats de leasing existants	6.473.597,46
Option d'achat pour contrats de leasing des stations d'épuration en construction	9.826.142,88
XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION	(en €)
B. ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION	
Participations	356.275,20
XIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC :	(en €)
A. LES ADMINISTRATEURS, GERANTS, PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES.	
	228.255,87
B. LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES) :	
Emoluments du (des) commissaire(s)	11.000,00

1. Bilan – Résultats – Annexes

I. Etat des personnes occupées

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou Total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou Total en équivalents temps plein (ETP)
1. Au cours de l'exercice	(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	240,33	12,42	247,10 (ETP)	249,5 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	455.806	15.524	471.330 (T)	478.426 (T)
Frais de personnel <i>(en milliers d'€)</i> (+) [ou (-)]	17.046	655	17.701 (T)	17.224 (T)
Avantages accordés en sus du salaire (€)	-	-		
2. A la date de clôture de l'exercice	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein	
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	234	12	242,2	
par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	232	11	239,7	
Contrat à durée déterminée	2	1	2,5	
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini				
Contrat de remplacement				
par sexe et niveau d'études				
Hommes	215	6	218,7	
de niveau primaire	11	0	11	
de niveau secondaire	129	3	130,3	
de niveau supérieur non universitaire	60	3	62,4	
de niveau universitaire	15	0	15,0	
Femmes	19	6	23,5	
de niveau primaire	0	0	0	
de niveau secondaire	3	2	4,3	
de niveau supérieur non universitaire	11	3	13,4	
de niveau universitaire	5	1	5,8	
par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	4		4,0	
Employés	99	10	106,4	
Ouvriers	131	2	131,8	
Autres				

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice		
Nombre moyen de personnes occupées	0,5	
Nombre effectif d'heures prestées	1.057,8	
Frais pour l'entreprise <i>(en milliers d'€)</i>	31.070,80	

1. Bilan – Résultats – Annexes

II. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

ENTREES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	5	0	5
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	3	0	3
Contrat à durée déterminée	2	0	2
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
SORTIES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents Temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	14	1	14,75
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	14	1	14,75
Contrat à durée déterminée			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
Par motif de fin de contrat			
Pension	11	1	11,75
Prépension			
Licenciement			
Autre motif (démission, décès)	3	0	3
dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants			

III. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Total des initiatives en matière de formation professionnelle à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	72	3
Nombre d'heures de formation suivies	2258	41
Coût net pour l'entreprise	134.483,36	5.516,39
Dont coût brut entièrement lié aux formations	146.665,89	5.941,36
Dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	12.182,53	424,97

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2010. (art. L 1523-13 §3 du CDLD)

NB : Conformément à la législation des marchés publics en vigueur pour les secteurs classiques, les marchés sont, pour l'essentiel, passés de la manière suivante :

- en ce qui concerne les marchés de travaux : par appel d'offres général pour les stations d'épuration, par adjudication publique pour les autres ouvrages, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (4.845.000 € HTVA au 01/01/2010).
- en ce qui concerne les marchés de services et de fournitures : par procédure négociée sans publicité lorsque le montant du marché HTVA est inférieur à 67.000 €, adjudication publique dans le cas contraire, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (193.000 € HTVA au 01/01/2010)

Pour chaque marché considéré dans les tableaux ci-dessous, le mode de passation (MDP) est précisé par un chiffre correspondant à la nomenclature suivante:

1. adjudication publique au niveau européen
2. adjudication publique au niveau fédéral
3. adjudication restreinte au niveau européen
4. adjudication restreinte au niveau fédéral
5. appel d'offres général au niveau européen
6. appel d'offres général au niveau fédéral
7. appel d'offres restreint au niveau européen
8. appel d'offres restreint au niveau fédéral
9. procédure négociée avec publicité
10. procédure négociée sans publicité
11. procédure d'extrême urgence

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2010.

DIRECTION EXPLOITATION

Marché de travaux

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
S.A. ALBOPLAST	SP 5, 6 et 8 DE SERAING (JEMEPPE) Travaux de remplacement des menuiseries extérieures	95 580,60 €	2
ARDENNES CLOTURES S.A.	STEP DE LA BROUCK Travaux de sécurisation du site, travaux de pose d'une clôture	7 231,90 €	2
BATITEC S.A.	STEP DU BUTAY, DE WIHOGNE ET DE MOMALLE Travaux divers de génie civil	29 760,57 €	2
BETON REFECT S.A.	STEP DE HAMOIR ET D'OUFFET Réfection des ouvrages en béton	29 800,00 €	2
S.A. COTERRE	SP DE MILSAUCY ET DE PIEDBOEUF Travaux de pose d'une cloison entre la salle technique et le local technique	20 280,00 €	2
ESPACE VERT CORONA ET FILS	STEP D'EMBOURG Travaux de taille et d'élagage d'arbre	2 048,40 €	2
S.A. GAMMA PLAN	SE DE MEMBACH Travaux de réfection générale des peintures	27 232,00 €	2
Entrepreneur GUY GISSENS	Remplacement de trapillons	64 765,00 €	2
TRIS BVBA	STEP DE HAMOIR ET D'OUFFET Travaux de réfection général des peintures	25 316,00 €	2
SPRL VEHATEC de Aartselaar	SE DE LIEGE-OUPEYE Fourniture et installation d'une cuve de stockage de polymère	45 020,00 €	2
SPRL WIDRA Andrimont	SE DES GROSSES BATTES Transport des boues : installation d'un système de pesage des conteneurs à boues	71 800,00 €	2

Marché de fourniture

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
SA ABS WASTEWATER TECHNOLOGY de SINT-STEVENSWOLUWE	SE DE LANTREMANGE Acquisition d'une pompe de réserve pour l'aération des bassins	11 445,00 €	10
CIBA SA	STEP DE RETINNE ET DES GROSSES BATTES Marché de fourniture de floculant	25 500,00 €	5
CLARFOLK SA	STEP EMBOURG - ENGIS - MEMBACH - PLOMBIERES Marché de fourniture de floculant	80 000,00 €	5

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2010.

ELSCOLA	SE EMBOURG - MEMBACH - MALMEDY - PLOMBIERES Marché de fourniture d'échantillonneurs stationnaires	31 680,00 €	6
ENVICON Gmbh & Co de Dinslaken (DE)	SE DE WEGNEZ Acquisition de nouveaux diffuseurs pour les rampes d'aération des bassins biologiques	17 570,37 €	10
SPRL ITT FLYGT de ZAVENTEM	SE D'AVERNAS-LE-BAUDOIN Remplacement de deux agitateurs lents	20 668,32 €	10
KEMIRA Chemicals	SE AVERNAS - AWANS - GOFFONTAINE - WEGNEZ - MEMBACH - PLOMBIERES Marché de fourniture de réactifs contenant des sels d'aluminium pour la lutte contre les bactéries filamenteuses (sur 3 ans)	380 576,00 €	5
KEMIRA Chemicals	SE EMBOURG - LANTIN - GROSSES BATTES - MALMEDY - SELO - SOUMAGNE - ROBERTVILLE Marché de fourniture de chlorure ferrique (sur 3 ans)	495 999,00 €	5
KEMIRA Chemicals	STEP DE LANTIN ET DE WEGNEZ Marché de fourniture de floculant	170 000,00 €	5
Fonderie LECOMTE S.A.	Fourniture de 100 trapillons	26 810,00 €	10

Marché de services

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
ETA L'AURORE du CPAS de Hannut	Entretien des espaces verts de l'exercice 2011 -lot IV (secteur des Méga-Step)	36 309,13 €	2
CEBEDEAU	STEP DE MALMEDY Etude de faisabilité de nitrification sur supports immergés	15 960,00 €	10
E.T.A «J.ORTS» de Thimister-Clermont	Reconduction Entretien des espaces vert de l'exercices 2011 - lot III (secteur de Verviers-Malmedy)	40 409,80 €	2
SA LAURENTY de LIEGE	SE DE LIEGE-OUPEYE Contrat nettoyage locaux, désignation d'un nouveau prestataire (annuel, durée 3 ans)	7 753,11 €	10
SA LAURENTY de LIEGE	SIEGE SOCIAL Contrat nettoyage locaux et vitrerie, désignation d'un nouveau prestataire (annuel, durée 1 an)	42 360,00 €	10
SITA WALLONIE SA	STEP DE LIEGE-OUPEYE Transport et traitement des déchets de refus de grille et des sables	160 000,00 €	6
E.F.T «Trait d'Union» de Wanze	Reconduction Entretien des espaces vert de l'exercices 2011 - lot I (secteur de Liège)	33 309,13 €	2

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2010.

Marchés de services de coordination en matière de sécurité

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
AIB VINCOTTE	ENSEMBLE DES OUVRAGES Coordination-chantier : contrat annuel pour chantiers ponctuels	8 956,25 €	10
SPRL CPM	STEP DE HAMOIR ET D'OUFFET Travaux de réfection des ouvrages en béton	900,00 €	10
SPRL CPM	SP DE MILSAUCY ET DE PIEDBOEUF Travaux de pose d'une cloison entre la salle technique et le local technique	500,00 €	10

DIRECTION INVESTISSEMENTS

EGOUTTAGE PRIORITAIRE

Marché de travaux

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
ABTech d'Oupeye	HERSTAL : Egouttage des rues des Cyclistes Frontières, Chèvre-Voie et Vinâve (Liers lot 5)	380 313,95 €	2
	RARAEN : Amélioration et égouttage de la Walheimer strasse et de la Turmstrasse	371 215,40 €	2
	SPA : Amélioration de la voirie et égouttage de la rue Cockerill. Avenant n°2	16 890,29 €	10
	SPRIMONT : N678 Sprimont - Section Chanxhe-Sprimont-réhabilitation de la voirie. Avenant n°1	76 752,24 €	10
	OUPEYE : Amélioration et égouttage de la rue Michel	122 157,79 €	2
	WISE : Egouttage et réfection de la rue Basse-Hermalle. Avenant n°1	12 470,49 €	10
Baguette de Thimister-Clermont	HERVE : Aménagement voirie et égouttage rue du Bief (ph 2). Avenant n°1	9 549,20 €	10
	SOUMAGNE : Egouttage et amélioration de la rue du Centre et de la rue de la Citadelle. Avenant n°1	58 688,92 €	10
	SOUMAGNE : Egouttage et amélioration de la rue du Centre et de la rue de la Citadelle. Avenant n°3	4 448,40 €	10
	DISON : Réfection et égouttage d'une partie de la rue de Mont	444 243,09 €	2
	HERSTAL : Amélioration de la rue Célestin Damblon. Avenant n°1	18 224,08 €	10
	KELMIS : Amélioration et égouttage de la Schützenstrasse	394 521,13 €	2
	THEUX : Egouttage et amélioration des voiries avenue du Stade et Terres aux Navettes. Avenant n°1	20 311,50 €	10
	BLEGNY : Egouttage et rénovation du bas de la rue Justin Sauvenier (portion de la rue entre sa jonction avec la rue des Sarts et le bas de la rue Troisfontaines). Avenant n°1	50 994,51 €	10

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2010.

	HERSTAL : Egouttage de la rue de Bêche et construction d'un bassin tampon (Milmort lot 9). Avenant n°1	105 543,79 €	10
	DALHEM : Egouttage de la rue Craesborn. Avenant n°3	125 705,17 €	10
Balaes d'Oreye	AMAY : Egouttage et réfection de la voirie de la rue Tambour. Avenant n°1	1 861,60 €	10
	BRAIVES : Egouttage et réfection de la voirie de la rue du Bolland (3ème phase). Avenant n°1	58 486,80 €	10
Batitec de Visé	WISE : Egouttage et réfection de la rue Sur la Carrière à Richelle. Avenant n°1	234 200,53 €	10
	WISE : Egouttage et réfection de la rue Sur la Carrière à Richelle. Avenant n°2	57 712,64 €	10
Bodarwé de Malmedy	BÜLLINGEN : Egouttage de la rue Am Hohen Berg et rénovation de l'égouttage de la traversée de Büllingen	261 442,29 €	2
	BÜLLINGEN : Egouttage de la rue Am Hohen Berg et rénovation de l'égouttage de la traversée de Büllingen. Avenant n°1	29 634,30 €	10
TRTC Bonfond	OUFFET : Egouttage de la rue du Perron et de la Chaussée de Huy	191 033,10 €	2
Cop et Portier des Awirs	VILLERS-LE-BOUILLET : Amélioration, égouttage et remplacement des installations de distribution d'eau rue Vaux-Toultia	351 518,51 €	2
	AMAY : Egouttage des rues de l'Aîte et Hodinfosse. Avenant n°1	1 002,16 €	10
Eloy & fils de Sprimont	COMBAIN-AU-PONT : Egouttage et réfection de la rue de la Carrière et de la route de Fairon	161 660,64 €	2
	SPRIMONT : Egouttage de la rue des Fusillés	145 459,50 €	10
	HANNUT : Egouttage des rues de la Croisette et Derrière les Prés à Crehen	472 566,77 €	2
	HANNUT : Aménagement et égouttage de la Vieille Voie de Liège à Crehen	90 654,52 €	2
Galère	EUPEN : Construction d'un bassin de premières pluies à Nöreth y compris les égouts d'amenée (2ème phase). Avenant n°1	17 896,52 €	10
J.M.V. Colas Belgium	VILLERS-LE-BOUILLET : Egouttage des rues des Jardins (ph 2), Halbos-sart, du Puits et Trous du Bois	536 411,70 €	2
	HERON : Egouttage des rues des Brûlées et de Surlemez. Réalisation d'une station de pompage dans la rue des Brûlées. Avenant n°1	77 105,83 €	10
	HANNUT : Amélioration et égouttage de la rue M. Withofs à Avernas-le-Baudouin. Avenant n°1	6 434,88 €	10
Legros d'Anthisnes	HUY : Réfection et égouttage de la rue de l'Eglise. Avenant n°1	45 610,86 €	10
Maraite d'Halenfeld	RARAEN : Egouttage du Buschbergerweg	194 935,62 €	2
Nelles Frères de Malmedy	SPA : Egouttage de la rue Silvela	421 867,40 €	2
	MALMEDY : Remplacement du tronçon d'égouttage effondré avenue des Alliés.	62 566,00 €	10
Pierre Frère & fils de Herstal	ANTHISNES : Amélioration et égouttage des rues du Village et Saint-Donat	216 356,71 €	2

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2010.

	VERVIERS : Aménagement du carrefour rue de Lambermont, Thier de Hodimont, rue Haut-Husquet et rue du Tillet. Avenant n°1	1 175,12 €	10
Pineur & Sobeltra	VERVIERS : Pose d'un égout rue du Canal. Avenant n°1	44 101,38 €	10
Roberty de Manhay	AYWAILLE : Egouttage et réfection de la rue des Chars	123 945,85 €	2
	SPRIMONT : Réfection et égouttage de la voie Mihet et de la rue de la Sapi-nière. Avenant n°1	51 680,00 €	10
Sace de Herstal	SERAING : égouttage, adduction, distribution d'eau et aménagement de la rue du Carrefour. Avenant 1	61 844,36 €	10
	VERVIERS : Réaménagement de la voirie et pose d'un égout rue de l'Abat-toir. Avenant n°1	22 454,37 €	10
	VERVIERS : Réaménagement de la voirie et pose d'un égout rue de l'Abat-toir. Avenant n°2	30 571,62 €	10
	CHAUDFONTAINE : Sécurisation et aménagement de la Place Foguene N621 à Vaux-sous-Chèvremont. Avenant n°1	38 134,79 €	10
Socogetra	AYWAILLE : Collecteur d'Aywaille Lot 1. Egouttage connexe et aménage-ment du chemin de Halage. Avenant n°1	4 364,00 €	10
Sodraep de Liège	GRACE-HOLLOGNE : Egouttage des rues de l'Arbre à la Croix, Fond d'Yvoz, Wathour, des Acacias et Saou. Avenant n°1	75 860,38 €	10
	GRACE-HOLLOGNE : Egouttage des rues de l'Arbre à la Croix, Fond d'Yvoz, Wathour, des Acacias et Saou. Avenant n°2	11 880,50 €	10
	SPA : Egouttage de la rue du Marché	549 984,44 €	2
	PEPINSTER : Egouttage de la route de Soiron. Avenant n°1	16 397,20 €	10
	DISON : Egouttage et réfection des rues Pisseroule et Couquemont	763 896,17 €	2
Trageco de Waimes	BAELEN : Amélioration et égouttage de la Levée de Limbourg et de Heg-gen. Avenant n°1	14 531,50 €	10
	BÜTGENBACH : Amélioration et égouttage de la Winkelsgasse – Egouttage de la Krombachstraße. Avenant n°1	9 606,41 €	10
S.M. Eraerts - Galère	HUY : Assainissement du bassin technique de la station d'épuration d'Amay. Station de pompage de Statte et conduite de refoulement. Collecteur d'En-tre-Deux-Portes. Travaux divers.	238 938,67 €	1
S.M. Bodarwé - So-draep	TROIS-PONTS et STAVELLOT : Egouttage et collecteur de Trois-Ponts	481 897,50 €	2
S.M. Nelles - Sodraep	EUPEN : Aménagement et égouttage du centre-ville d'Eupen	1 163 786,98 €	1

Marchés de services d'études, de direction et de surveillance des travaux

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
AC de Theux	THEUX : Egouttage du village de Winanplanche	18 500,00 €	10
AC de Sprimont	SPRIMONT : Egouttage de la rue des Fusillés	7 272,97 €	10
Arcadis	SPA : Egouttage de la rue du Marché - Avenant n°1	10 999,69 €	10

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2010.

	WANZE : Egouttage et réfection de voirie rue Dispa et autres	60 228,52 €	6
B. Bodson de Beyne-Heusay	LIEGE : Réparation des égouts de priorité 1 : zone IV - Guillemins - Centre - Saint-Léonard, Lot 2 : égouttage	43 119,51 €	10
	WISE : Egouttage et réfection de la rue Basse-Hermalle à Devant-le-Pont - Avenant n°1	13 069,23 €	10
	WISE : Réfection d'un tronçon d'égouttage rue de Berneau, construction de deux deversoirs d'orage rue de la Fontaine - Avenant n°1	7 821,30 €	10
CAN Infra de Soumagne	SOUMAGNE : Amélioration et égouttage de la rue des Trois Chênes	8 295,38 €	10
Ecapi de Bas-Oha	AMAY : Egouttage et réfection voirie des rues Bois de Huy et Henrotia	5 549,28 €	10
	AMAY : Egouttage et réfection des rues Vieux Roua et de la Sablière	5 598,87 €	10
	AMAY : Réfection de l'égouttage et de la voirie rue Hubert Collinet	8 443,52 €	10
	AMAY : Egouttage et réfection des rues des Fontaines et des Sports	6 816,66 €	10
	ANS : Egouttage entre les rues E. Colson et des Charrons	11 611,62 €	10
Francis Schmitz de Stavelot	MALMEDY : Egouttage de la route de Saint-Vith - Avenant n°1	12 419,57 €	10
Gesplan d'Angleur	COMBLAIN-AU-PONT : Egouttage, collecteur et station de pompage de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe	53 977,00 €	10
	LONTZEN et WELKENRAEDT : Egouttage de la rue Mitoyenne	40 542,19 €	10
	WELKENRAEDT : Construction d'un bassin d'orage à proximité de la rue Grétry et travaux d'égouttage connexes	17 030,78 €	10
	DISON : Réfection et égouttage de la rue de Mont - Avenant n°1	5 441,98 €	10
	DISON : Egouttage du Chemin de la Neuville et d'une partie de la rue Sur Le Tombeux	25 938,97 €	10
	DISON : Egouttage de la rue de Renoupré	15 333,20 €	10
	DISON : Egouttage de la rue du Commerce	12 927,12 €	10
	BASSENGE : Egouttage de l'entité de Wonck - Collecteur et station de pompage de Wonck. Etude diagnostique et étude et direction des travaux,	107 382,67 €	2
H. Berg & Associés d'Eupen	BÜLLINGEN : Amélioration et égouttage de la rue Manderfeld vers Holzheim et rue du centre de Manderfeld depuis la maison paroissiale jusqu'à l'église	26 547,61 €	10
H. Louis Engineering de Liège	LIMBOURG : Réfection et égouttage de la rue Sur les Remparts	6 649,34 €	10
Lacasse-Monfort de Lierneux	LIMBOURG : Egouttage des immeubles sis place Léon d'Andrimont et rue du Moulin en Rhuyff (partie)	2 917,78 €	10
	COMBLAIN-AU-PONT : Egouttage et réfection de la rue de la Carrière et de la route de Fairon à Géromont - avenant n°1	2 696,68 €	10
	BERLOZ : Réparation d'un tronçon d'égout effondré perpendiculairement à la rue du Centre	2 239,50 €	10

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2010.

	SPA : Egouttage de la rue Silvela - Avenant n°1	6 789,88 €	10
	SPRIMONT : Amélioration et égouttage de la rue de la Sapinière et de la Voie Mihet - Avenant n°1	3 043,95 €	10
Radian de Queue-du-Bois	SPRIMONT : Réhabilitation du réseau d'égouttage des rues du Centre et Mathieu Van Roggen	12 700,21 €	10
Service Technique Provincial de Liège	ANTHISNES : Réfection et égouttage des rues Sacy et Elva	17 091,42 €	10
	AMAY : Egouttage et réfection des rues Sartage et Arbois	7 998,76 €	10
	AMAY : Egouttage et réfection des rues Lambermont, des Genêts et Paireuses	12 827,49 €	10
	AMAY : Egouttage et réfection de la rue Hamenton	5 704,75 €	10
	SOUMAGNE : Amélioration et réfection de l'égouttage des rues Sur les Keyeux, du Marais, de la Charmille et Pré à la Cour à Micheroux (ph 1 et 2)	3 081,63 €	10
	REMICOURT : Egouttage et amélioration de l'avenue Maurice Delmotte	7 199,02 €	10
Sotrez-Nizet d'Eupen	HERVE : Aménagement voirie et égouttage rue du Bief - Avenant 1	1 279,15 €	10
	VERVIERS : Egouttage de la rue Robinfosse - Avenant n°1	3 237,54 €	10
	GRACE-HOLLOGNE : Construction d'un bassin d'orage rue H, Denis et égouttage de la rue Mathieu de Lexhy	58 743,38 €	10

Marchés de services de coordination en matière de sécurité et de santé

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
AC de Grâce-Hollogne	GRACE-HOLLOGNE : Egouttage des rues du Couvent, des Rochers, de la Monnaie, de Jeneffe, Morinval et de la Douairière	3 602,48 €	10
AC de Bassenge	BASSENGE : Amélioration et égouttage de la rue Sudrain	0,00 €	10
AC d'Oupeye	OUPEYE : Amélioration et égouttage des rues Beaumont et du Ruisseau	0,00 €	10
AC de Visé	WISE : Egouttage et réfection de la rue Basse-Hermalle et Devant-le-Pont	0,00 €	10
AC de Pepinster	PEPINSTER : Egouttage et amélioration du quartier de Tribomont	1 897,13 €	10
AB...Z Concept	DISON : Egouttage et réfection des rues Pisseroule et Couquemont	1 882,65 €	10
AIB Vinçotte de Gembloux	SPRIMONT : Réfection et égouttage des rues de la China et du Troleu	740,58 €	10
	SPRIMONT : Réfection et égouttage de la voie Mihet et de la rue de la Sapinière	1 026,84 €	10
	WISE : Réfection d'un tronçon d'égouttage rue de Berneau et construction de deux déversoirs d'orage rue de la Fontaine	1 089,79 €	10
	LIERNEUX : Egouttage et réfection de voirie rue Neuve à Lierneux et reprise des eaux venant de la fontaine sise Pré du Renard	273,79 €	10

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2010.

	BÜLLINGEN : Egouttage de la rue Am Hohen Berg et rénovation de l'égouttage de la traversée de Büllingen	601,32 €	10
	COMBLAIN-AU-PONT : Egouttage et réfection de la rue de la Carrière et de la route de Fairon	434,47 €	10
	SPA : Egouttage de la rue du Marché	1 264,96 €	10
	SPA : Egouttage de la rue Silvela	1 181,23 €	10
	EUPEN : Egouttage du Buschbergerweg	916,20 €	10
	RAEREN : Amélioration et égouttage de la Walheimer strasse et de la Turmstrasse	704,22 €	10
	OUFFET : Egouttage de la rue du Perron et de la Chaussée de Huy	1 231,81 €	10
"BFS coordination	FLEMALLE : Amélioration et égouttage de la rue Bois des Moines	136,77 €	10
de Queue-du-Bois"	BEYNE-HEUSAY : Amélioration des rues E. Vandervelde, de Romsée, de l'Hôpital et place Ferrer, réfection de tronçons d'égouttage rue Emile Vandervelde à Beyne-Heusay et dégâts d'hiver 2008-2009	875,16 €	10
SPRL C.A.S. de Wanze	SPA : Egouttage et réaménagement de la voirie du village de Nivezé (ph 3)	1 114,20 €	10
C.I.B. de Jemeppe	LIEGE : Réfection de la rue Jean Somers et pose d'un égout	1 168,17 €	10
	LIEGE : Aménagement de la rue Docteur Bordet	271,27 €	10
	LIEGE : Egouttage de l'Impasse de Vottem	1 256,28 €	10
	LIEGE : Réaménagement de la rue Haute	217,00 €	10
	LIEGE : Egouttage de la rue En Ster	563,40 €	10
Cosetech de Welkenraedt	BÜTGENBACH : Amélioration et égouttage de la Monschauer strasse et des rues adjacentes reprises dans le périmètre de revitalisation	1 700,00 €	10
	SPRIMONT : Egouttage de la rue des Fusillés	800,03 €	10
Dassy de Hannut	FLEMALLE : Réfection générale du Chêne à l'Alôre, de l'avenue de l'Alôre et d'En'Doya. Egouttage et réfection d'une partie de la rue Mons-Lez-Liège	1 654,50 €	10
	MARCHIN : Amélioration de voirie et égouttage des rues Nalonsart et Grand-Sart	657,12 €	10
	AMAY : Egouttage de la rue Fays	115,63 €	10
	HANNUT : Egouttage des rues de la Croisette et Derrière les Prés à Crehen	1 576,09 €	10
«Pierre Beguin coordination sécurité de Verviers "	VERVIERS : Egouttage, aménagement de voirie, renouvellement des installations de distribution d'eau et de gaz de la rue Robinfosse	813,08 €	10
	FLERON : Egouttage de la rue Sauny	687,86 €	10

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2010.

	WAREMME : Construction d'un bassin d'orage au Fond d'Or	3 350,00 €	10
	LIMBOURG : Réfection de la voirie et égouttage des rues Gérards, Theek et des Massacres	361,77 €	10
	KELMIS : Amélioration et égouttage de la Schützenstrasse	773,26 €	10
E. Georges de Villers-aux-Tours	ANTHISNES : Amélioration et égouttage des rues du Village et Saint-Donat	1 384,68 €	10
Greisch d'Angleur	SPRIMONT : N678 Sprimont - Section Chanxhe/Sprimont - Réhabilitation de la voirie	184,21 €	10
Service Technique Provincial de Liège	PLOMBIERES : Amélioration et égouttage des rues Nouvelaer et Langenstein	2 764,93 €	10
Bauko d'Eupen	BÜTGENBACH : Amélioration et égouttage de la Winkelsgasse	1 622,86 €	10

Marchés de services de cadastres de réseaux et d'endoscopies

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
SA Pineur Curage	LIEGE : Réparation des égouts de priorité 1 - Zone IV : Guillemins, Centre, Saint-Léonard. Lot1 : cadastre du réseau d'assainissement de la place Saint-Lambert.	126 945,00 €	2
N.V. Peeters OIW de Herentals	OUFFET : Cadastre du réseau d'égouttage d'Ouffet : Ouffet (partie), Warzée, Ellemelle.	94 001,20 €	2
RO-CA-TEC	LIEGE : Réparation des égouts de priorité 1 - Zone IV : Guillemins, Centre, Saint-Léonard. Lot2 : Egouttage. Endoscopie.	29 625,00 €	10
Ecocontrôle de Lessines	SOUMAGNE : Rues sur les Keyeux, du Marais, de la Charmille et Pré à la Cour à Micheroux	4 733,00 €	10

Marchés de services d'essais géotechniques

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
ICM Engineering	RAEREN : Amélioration et égouttage de la Burgstrasse et de la Mühlenstrasse	7 210,00 €	10
Laborex de Erembodegem	NEUPRE : Pose d'un égout, création d'un bassin d'orage et amélioration des voiries rues Rimièrre et Butay	4 200,00 €	10
	BURG-REULAND : Egouttage de la Thommener strasse et de la Luxemburger strasse, collecteur et station de pompage d'Oudler	18 340,00 €	10
Labo Routier de Liège	VERLAINE : rue Grand-Route	2 793,52 €	10

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2010.

ASSAINISSEMENT ET ASSAINISSEMENT-BIS

Marchés de travaux

Adjudicataires	Marchés	Montant HTVA	MDP
SA BATITEC	Désaffectation des stations d'épuration du Pistolet et de Haccourt	503 641 €	2
SA CABLERIE D'EUPEN	Réseau des câbles des stations de pompage de Jupille; Wandre 1 et Wandre 5. Remplacement des câbles haute tension - Achat des câbles.	473 570 €	2
SA DUCHENE	Station d'épuration de Herve. Mise à niveau.	6 193 036 €	10
SA GALERE	Station de pompage d'Amay, collecteur de Flône et collecteur de Rorive	4 366 510 €	1
SA J.M.V. COLAS BELGIUM	Collecteur et station de pompage de Batta et conduite de refoulement	680 818 €	2
	Station de pompage du Val de Tribomont	259 228 €	2
	Collecteurs de la Rigole de Liers et station de pompage d'Anixhe	524 707 €	2
SM BALTEAU-GALERE	Station d'épuration d'Aywaille	5 291 223 €	6
SM BODARWE-SODRAEP	Egouttage et collecteurs de Trois-Ponts	3 963 214 €	2
SM CFE (BAGECI)-WATERLEAU GROUP	Station d'épuration de Welkenraedt	4 270 566 €	6
SM CONDUITES & ENTREPRISES - DENYS	Station de pompage de Huy - rive droite et travaux divers	4 326 574 €	1
SM ERAERTS-DE NULPINEUR	Liège (Jupille) Exutoire secondaire de la Xhavée. 2ème partie.	2 700 041 €	1
	Liège (Jupille) / Collecteurs de la plaine. 5ème lot. Liège (Wandre) / Exutoire de la Xhavée. 3ème tranche.		
	Réalisation d'un réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Oupeye. Phase 2 - lot 1	204 857 €	1
	Collecteur de reprise des eaux usées de la station de pompage n°1 de Jupille	365 566 €	1
	Collecteur d'assainissement de la Xhavée à Wandre	740 454 €	1
SM FRANKI-ACH	Station de pompage de Tihange, station de pompage de la Centrale et travaux divers	3 022 143 €	1
SM GALERE-SODRAEP-BALTEAU	Station de pompage d'Ampsin et travaux divers	6 954 448 €	1
SPRL ROBERTY de Manhay	Reprise des eaux venant de la fontaine sise Pré du Renard	54 342 €	2

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2010.

Marchés de services d'études

Adjudicataires	Marchés	Montant HTVA	MDP
ARIES Engineering Environnement	Evaluation appropriée des incidences sur un site Natura 2000	4 100 €	10
GESPLAN SA	Collecteurs et stations de pompage du Hoyoux	89 768 €	2
	Egouttage, collecteurs et station de pompage de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe	53 977 €	2
	Etude & direction des travaux du collecteur et SP de Wonck et raccordements particuliers Grand Route	0 €	2
	Etude diagnostique détaillée de l'égouttage de l'entité de Wonck	107 383 €	2
GRONTMIJ WALLONIE SA	Collecteurs de Crisnée	0 €	10
SERTIUS SCRL	Station d'épuration de Herve, mise à niveau et travaux divers. Etude d'incidence sur l'environnement	28 357 €	10
TPF UTILITIES SA	Etude et direction des travaux de la station d'épuration de Comblain-au-Pont	64 206 €	2

Marchés de services de coordination en matière de sécurité

Adjudicataires	Marchés	Montant HTVA	MDP
AB..z CONCEPT	Station d'épuration d'Aywaille	4 762 €	10
	HERSTAL - Stations de pompage n°1, 2 et 3 - Modernisation - 1er lot	4 992 €	10
Agent communal agréé	Station de pompage du Val de Tribomont	1 815 €	10
AIB-VINCOTTE International SA	Reprise des eaux venant de la fontaine sise Pré du Renard	147 €	10
APS International SCRL	Station d'épuration de la Falize	4 430 €	10
	Collecteur de Baelen. Lot 2 et égout de l'allée des Saules	3 954 €	10
BAUKO Michael Scholl SPRL	Amélioration et égouttage de la Winkelsgasse - Egouttage de la Krombachstrasse	2 252 €	10
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	Station d'épuration de Herve. Mise à niveau.	6 139 €	10
	Désaffectation des stations d'épuration du Pistolet et de Haccourt	2 266 €	10
BFS Coordination SPRL	Station de pompage de Tihange, station de pompage de la Centrale et travaux divers	21 314 €	10
DELAXHE Baudouin	Collecteur du Val-Saint-Lambert et travaux divers	6 040 €	10

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2010.

	OUPEYE (Vivegnis) - Exutoire de Vivegnis - 5ème tranche complément et Collecteur de la plaine - 2ème lot - 4ème partie	2 251 €	10
PS2 SPRL	Conduite de refoulement de la station de pompage de Montzeners-trasse	190 €	10
PS2 SPRL	Conduite de refoulement de la station de pompage de Montzeners-trasse	190 €	10

Marchés de services d'essais géotechniques

Adjudicataires	Marchés	Montant HTVA	MDP
ECOCONTROLE SA	Station d'épuration de Grand-Axhe	43 200 €	10
GEOLAB BVBA	Station d'épuration de Liège-Sclessin	66 050 €	
	OUPEYE (Vivegnis) - Exutoire de Vivegnis - 5ème tranche complément et Collecteur de la plaine - 2ème lot - 4ème partie	7 163 €	10
LABOREX BVBA	Collecteurs de Crisnée	18 650 €	10
	Station d'épuration d'Oudler	18 340 €	10
Université de Liège - ARGENCO - Laboratoire Géotechnologies	Station d'épuration de la Falize	6 500 €	10

3. Rapport de gestion

EVOLUTION DES AFFAIRES, RESULTATS ET SITUATION DE LA SOCIETE; DESCRIPTIONS DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Les principaux mouvements ayant affecté les comptes annuels sont les suivants :

(en €)

BILAN APRES REPARTITION

ACTIF	Exercice (2)	Exercice précédent (1)	Variation (1) - (2)
ACTIFS IMMOBILISES	203 522 879,95	207 359 826,88	3 836 946,93
II. Immobilisations incorporelles			
III. Immobilisations corporelles	170 534 944,05	180 869 202,05	10 334 258,00
A. Terrains et constructions	75 250 418,38	81 041 145,78	5 790 727,40
B. Installations, machines et outillage	77 839,31	104 834,54	26 995,23
C. Mobilier et matériel roulant	17 107,36	44 040,36	26 933,00
D. Location financement et droits similaires	94 754 729,52	99 266 697,23	4 511 967,71
E. Autres immobilisations corporelles	196 678,33	194 359,58	-2 318,75
F. Immobilisations en cours	238 171,15	218 124,56	-20 046,59
IV. Immobilisations financières	32 987 935,90	26 490 624,83	-6 497 311,07
B. Autres entreprises avec lien de participation	356 275,20	356 275,20	0,00
C. Autres immobilisations financières	32 631 660,70	26 134 349,63	-6 497 311,07
ACTIFS CIRCULANTS	88 215 679,95	89 898 935,96	1 683 256,01
V. Créances à plus d'un an	20 886 354,78	23 138 257,52	2 251 902,74
A. Créances commerciales	20 886 354,78	23 138 257,52	2 251 902,74
VI. Stocks	18 091 620,19	18 310 127,76	218 507,57
B. Commandes en cours d'exécution	18 091 620,19	18 310 127,76	218 507,57
VII. Créances à un an au plus	9 091 790,22	7 357 344,10	-1 734 446,12
A. Créances commerciales	4 617 964,62	3 202 713,38	-1 415 251,24
B. Autres créances	4 473 825,60	4 154 630,72	-319 194,88
VIII. Placements de trésorerie	31 860 843,77	37 835 587,67	5 974 743,90
IX. Valeurs disponibles	6 392 410,02	1 242 866,77	-5 149 543,25
X. Comptes de régularisation	1 892 660,97	2 014 752,14	122 091,17
TOTAL DE L'ACTIF	291 738 559,90	297 258 762,84	5 520 202,94

3. Rapport de gestion

PASSIF	Exercice (2)	Exercice précédent (1)	Variation (1) – (2)
CAPITAUX PROPRES	119 444 509,07	113 593 591,78	-5 850 917,29
I. Capital	15 940 458,83	11 972 507,78	-3 967 951,05
III. Plus-value de réévaluation	189 146,66	189 146,66	0,00
IV. Réserves	17 438 235,76	9 997 922,56	-7 440 313,20
A. Réserve légale	207 234,40	206 921,20	-313,20
B. Réserve indisponible	4 017 642,73	17 642,73	-4 000 000,00
D. Réserve disponible	13 213 358,63	9 773 358,63	-3 440 000,00
V. Bénéfice reporté	73 715,98	63 785,02	-9 930,96
VI. Subsidés en capital	85 802 951,84	91 370 229,76	5 567 277,92
VII. Provisions	1 778 204,75	1 949 522,32	171 317,57
DETTES	170 515 846,08	181 715 648,74	11 199 802,66
VIII. Dettes à plus d'un an	110 048 248,98	110 991 994,34	943 745,36
A. Dettes financières	97 633 481,53	102 215 903,39	4 582 421,86
D. Autres dettes	12 414 767,45	8 776 090,95	-3 638 676,50
IX. Dettes à un an au plus	31 917 871,90	39 020 785,91	7 102 914,01
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5 433 725,56	4 978 624,38	-455 101,18
C. Dettes commerciales	4 022 997,60	3 194 372,15	-828 625,45
D. Acomptes reçus sur commande	18 154 481,29	21 435 491,99	3 281 010,70
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	1 906 890,53	2 016 059,78	109 169,25
1. Impôts	27 462,02	28 658,03	1 196,01
2. Rémunérations et charges sociales	1 879 428,51	1 987 401,75	107 973,24
F. Autres dettes	2 399 776,92	7 396 237,61	4 996 460,69
X. Comptes de régularisation	28 549 725,20	31 702 868,49	3 153 143,29
TOTAL DU PASSIF	291 738 559,90	297 258 762,84	5 520 202,94

3. Rapport de gestion

COMMENTAIRES SUR LE RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2010 est notamment influencé par les éléments suivants :

Résultat sur Etudes et Surveillance :		7.727.862
- dont station d'épuration de Liège-Oupeye (en application du contrat de service)	6.833.997	
- dont la surveillance de l'épuration	590.134	
Produits financiers		756.820
Prise en charge des pertes probables (réductions de valeur) sur études et chantiers en cours (voir règles d'évaluation):		- 979.444

Au niveau de l'affectation du résultat, il faut souligner :

Dotations aux réserves indisponibles : (de manière à reconstituer le prélèvement effectué en 2009 dans le cadre du refinancement du fonds de pensions)		4.000.000
Dotations aux réserves disponibles :		3.440.000

Rappelons que la politique de mise en réserves a pour but le lissage des résultats, c'est-à-dire l'autofinancement, notamment de manière à absorber les pertes réalisées sur les dossiers déficitaires.

REGLES D'EVALUATION

Lors de sa séance du 2 mai 2011, le Conseil d'Administration du 26/04/2010 a adopté le complément de règles d'évaluation suivant :

Sur base des tableaux de suivi d'évolution des études et chantiers préparés par le bureau d'études, une analyse des entreprises ayant dépassé le stade de 60% d'avancement est réalisée. L'excédent des coûts réels exposés sur les honoraires promérités est acté en réduction de valeur des commandes en cours à chaque clôture d'exercice.

Les différences négatives inférieures à 10.000 € sont exclues de l'analyse car non réellement représentatives d'une perte réelle sur la commande.

RISQUES EVENTUELS

Conformément à la loi du 13 janvier 2007, modifiant le contenu du rapport de gestion, le commentaire suivant est ajouté relativement aux risques et incertitudes éventuels auxquels l'A.I.D.E. pourrait être confrontée.

La nature même de l'Association, son contexte institutionnel et budgétaire limitent considérablement les risques financiers envisageables sur base des éléments connus à l'heure actuelle.

En effet, comme indiqué précédemment, l'A.I.D.E. est l'agent opérateur public d'une politique décidée au niveau régional, prenant en compte des impératifs fixés au niveau européen et traduite en programmes quinquennaux.

Les moyens financiers adéquats sont prévus et les engagements sont pris, de façon concertée, au niveau de la S.P.G.E., elle-même dotée des moyens nécessaires. Les programmes, tant en épuration qu'en égouttage, les contrats de service, d'agglomération et de zone (cf. supra) sont de nature à conforter l'A.I.D.E. dans son volume d'activités, ses perspectives et, corollairement, ses effectifs.

Les mécanismes de subsidiation prévus par le contrat de service sont tels que les subsides d'exploitation, sur base des frais réels, absorbent une part croissante des frais généraux. En conséquence, la masse de frais généraux imputable aux bureaux techniques diminue de sorte que notre taux horaire est stabilisé. Les résultats financiers de nos bureaux d'études et de surveillance, dont les honoraires sont fixés forfaitairement, évoluent donc favorablement.

Au niveau interne, les outils de contrôle sont en place depuis de nombreuses années afin de maîtriser les coûts. Un planning d'occupation des bureaux techniques permet d'évaluer la charge pérenne de travail de manière à ne pas engager de personnel en surnombre, au besoin en recourant à la sous-traitance.

Ce contrôle budgétaire permet aussi d'acter les réductions de valeur éventuelles sur commandes en cours (cf. règles d'évaluation).

Dans le courant de 2011, une mission d'assistance technique en vue de la cartographie des risques financiers et la documentation du dispositif de contrôle interne sera réalisée par un consultant.

En matière environnementale, l'A.I.D.E. a obtenu un enregistrement EMAS (système de management de l'environnement) pour 55 sites (54 stations d'épuration et le postchaulage de Lantin), traduisant sa volonté de progrès en la matière, au-delà même de l'exercice de son métier, l'assainissement des eaux.

Par ailleurs, le décret wallon du 22 novembre 2007 relatif à la prévention et la réparation des dommages environnementaux nous a conduits à créer une provision ad hoc. Le montant en a été établi sur base de litiges passés ou en cours se rapportant à ce type de problème, prenant en compte l'éventualité de l'application non seulement du principe «pollueur payeur», mais aussi de la responsabilité sans faute.

Enfin, signalons que les risques en matière de litiges sont largement provisionnés (cf. commentaires sur les comptes annuels), d'autant plus que les dénouements récents de litiges ont été favorables à l'A.I.D.E. Sans préjuger de décisions judiciaires futures, on peut affirmer que toutes les dispositions sont prises, autant que possible, tant au niveau de la conception des ouvrages qu'au niveau contrôle de leur réalisation et exploitation, afin de limiter au maximum la survenue de risques.

3. Rapport de gestion

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE

Travaux commandés ou adjugés en 2011

	(en €) H.T.V.A. (arrondis)
STATIONS D'EPURATION DE :	
Aywaille	5.291.223
Welkenraedt	4.270.566
COLLECTEURS DE :	
Baelen, lot 2	1.604.157
Bas-Oha	2.022.154
Huy – rive gauche	6.954.447
Val Saint-Lambert	2.361.830

**INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR
UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE****PERSPECTIVES****1) DEMERGEMENT**

Par sa décision du 17 juillet 2003, le Gouvernement wallon consacre l'activité «Démérgement» comme élément du cycle de l'eau dans sa phase «Assainissement» et nommé «Assainissement bis».

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le Démérgement est régi par le «Contrat de zone», avenant au contrat d'épuration et de collecte conclu avec la S.P.G.E.

Outre le fait de constituer un ensemble cohérent, l'opération permet aussi la mise à disposition de moyens financiers de nature à assurer la pérennité du système, tant en investissements qu'en exploitation.

Le 6 novembre 2008, la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) a demandé l'établissement de l'inventaire des ouvrages d'assainissement-bis qui devaient encore être réalisés sur le territoire de la Province de Liège.

Cet inventaire a pour objectif de disposer d'une vue d'ensemble de la finalisation de l'assainissement-bis et d'affiner le plan financier de la SPGE en fonction des investissements encore à consentir.

3. Rapport de gestion

L'inventaire des travaux d'assainissement-bis transmis à la SPGE se fonde essentiellement sur l'avant-projet Biefnot pour les ouvrages de démergement (ainsi que sur les développements ultérieurs approuvés par feu le Comité wallon de Démergement) ainsi que, d'une manière générale, sur notre connaissance du terrain.

L'inventaire des ouvrages d'assainissement-bis comprend 64 entreprises ou ensemble d'entreprises encore à réaliser pour un budget total d'environ 260.150.000 € hors TVA, dont 66.350.000 € pour la réalisation de nouveaux ouvrages et 150.800.000 € pour la rénovation et la réhabilitation d'ouvrages existants.

Ce montant compte également un budget prévisionnel de 43.000.000 € pour 16 dossiers (1 pour chaque ancienne commune affiliée au capital A de notre intercommunale) relatifs à la remontée des nappes dans les zones soumises à l'exploitation du charbon, phénomène qui a pour conséquence le relèvement du niveau du sol par gonflement des terrains sous-jacents mais également la fragilisation des sols – notamment les pieds de collines et de terrils situés à proximité d'un tissu urbain dense. Pour ces problèmes, complexes et difficiles à résoudre, il a été jugé préférable de réserver des budgets à titre conservatoire, plutôt que de décrire des hypothétiques travaux à réaliser, sachant qu'il n'y a pas encore à ce jour, pour ces problèmes, de solution prédéterminée.

Le 21 décembre 2009, l'Assemblée générale de l'AIDE a approuvé une proposition de plan quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014. Cette proposition a fait l'objet de remarques de la part de la SPGE, lesquelles ont été prises en compte dans une nouvelle proposition de programme approuvée par l'Assemblée générale du 20 décembre 2010 et approuvée par la SPGE en date du 5 janvier 2011. Le programme approuvé porte sur un montant d'investissements de 21.770.000 € hors TVA et compte 19 dossiers. Un programme de réserve d'un montant total de 16.450.000 € hors TVA et comptant 10 dossiers a également été proposé à la SPGE mais n'a, quant à lui et tant qu'à présent, pas encore fait l'objet d'une quelconque approbation.

Au terme du plan quinquennal 2010-2014 tel qu'approuvé par la SPGE, l'inventaire des travaux de démergement encore à réaliser sera réduit d'autant. Il faut toutefois noter que, suite à de nombreux projets de réhabilitation urbaine de friches industrielles, notre Association est appelée à intervenir dans des zones qui étaient autrefois protégées contre les inondations indirectes par les industriels eux-mêmes. On signalera notamment à ce propos, sans être exhaustif, l'ancien site de New Tube Meuse à Flémalle, le site de l'ancienne cokerie de Flémalle, le site Chimeuse à cheval entre Tilleur et Sclessin et l'importante zone industrielle située le long de rue Cockerill à Seraing. De même, l'imperméabilisation croissante des surfaces urbanisées, le changement climatique, l'apparition de nouvelles pratiques (géothermie par exemple) et activités urbaines impliquent un très grande vigilance quant à l'adéquation des capacités des ouvrages de démergement existants et les débits d'eaux devant être évacués en toute sécurité pour les personnes et infrastructures.

Par ailleurs, les budgets prévisionnels des frais de fonctionnement des ouvrages de démergement d'ici 2013 ont été établis sur base du budget de l'exercice 2010 sur lequel un indice d'évolution a été appliqué.

2011 : 7.347.005,81 €
 2012 : 7.493.534,47 €
 2013 : 7.642.139,16 €

2) EPURATION

Pour rappel, la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon dans le domaine de l'eau.

Un premier programme d'investissements en matière d'assainissement et de protection des captages pour la période 2000-2004 avait été fixé par l'arrêté du Gouvernement wallon en date du 13 juin 2002. Il a été accompli.

Le programme d'investissements 2005-2009 tel qu'arrêté par le Gouvernement wallon reprend dans les grandes lignes les propositions approuvées par le Conseil d'Administration du 12 janvier 2004.

3. Rapport de gestion

Les dossiers ont tout d'abord été répartis en trois programmes :

- le programme principal qui reprend les investissements prioritaires en matière d'épuration et de collecte (construction des stations de plus de 2.000 E.H. et de leur réseau, mise à niveau des installations existantes en matière de traitement tertiaire, centres de traitement des curures d'avaloirs, compléments de réseau de collecte des installations existantes toutes capacités confondues et adaptations des installations existantes) ;
- le programme de baignade qui reprend les investissements à consentir de manière à assurer la mise en conformité des eaux des zones de baignade ;
- le programme de réserve dont les dossiers peuvent, après accord du Ministre de l'Eau, être activés en remplacement d'un investissement du programme principal qui ne pourrait être réalisé dans les temps.

Le Gouvernement wallon a ensuite arrêté un programme d'investissements 2005-2009 en matière d'épuration et de collecte pour les agglomérations de moins de 2.000 E.H. Le montant de ce programme complémentaire s'élève à 10.057.500 €. Il ne fait pas l'objet d'une programmation annuelle, la S.P.G.E. nous ayant précisé que la réalisation de ce programme ne pouvait en aucun cas retarder l'avancement des chantiers concernant les agglomérations de 2.000 EH et plus.

Le programme d'investissements 2005-2009 a été une nouvelle fois complété en 2008, suite à la réflexion approfondie de la S.P.G.E. sur la notion d'agglomération de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines et, d'une manière générale, sur la portée du contentieux européen sur le retard dans la mise en œuvre de cette directive en Belgique. Cette réflexion s'est traduite par l'ajout de six dossiers d'investissements supplémentaires sur le territoire de la Province de Liège. Pour conserver l'équilibre budgétaire, quelques dossiers prévus dans le programme principal ont été reportés dans un programme ultérieur.

L'ensemble du programme d'investissements 2005-2009, tel qu'il se présente à la fin de l'année 2010, porte sur un montant de l'ordre de 243 millions d'euros hors TVA et compte 121 dossiers.

Le 6 novembre 2008, la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) a demandé l'établissement de l'inventaire des ouvrages d'assainissement qui devaient encore être réalisés sur le territoire de la Province de Liège.

Cet inventaire avait pour objectif de disposer d'une vue d'ensemble de la finalisation de l'assainissement collectif en Wallonie et d'affiner le plan financier de la SPGE en fonction des investissements encore à consentir.

Comme l'a demandé la SPGE, une priorité générale a été attribuée à chaque ouvrage faisant partie de l'inventaire :

- priorité 1 : assainissement collectif d'une agglomération de plus de 10.000 EH ;
- priorité 2 : assainissement collectif relatif à la protection des eaux de baignade ;
- priorité 3 : assainissement collectif d'une agglomération de 2.000 à 10.000 EH ;
- priorité 4 : assainissement collectif d'une agglomération de moins de 2.000 EH.

L'inventaire des travaux d'assainissement a été transmis à la SPGE le 20 mars 2009.

Cet inventaire se fonde essentiellement sur les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques publiés (P.A.S.H., versions du 4ème trimestre 2008), sur les études d'assainissement détaillées réalisées par l'A.I.D..E pour les grandes configurations d'assainissement (Liège-Oupeye, Liège-Sclessin, Amay et Engis notamment), sur les résultats des premières études de zones (dans leur état au 1er janvier 2009) ainsi que, d'une manière générale, sur notre connaissance du terrain.

Cet inventaire ne peut se prétendre totalement exhaustif. En effet, il ne peut anticiper les conclusions des études de zone en cours ou à venir. De même, la situation topographique ou l'état de certains réseaux d'égouttage restent inconnus et, notamment, il ne faut pas exclure la nécessité d'autres travaux de réduction de la dilution ou la nécessité de stations de pompage pour parfaire l'efficacité des configurations d'assainissement à mettre en place.

De plus, cet inventaire ne présume ni n'anticipe les conclusions des plans de gestion de bassin (et district) hydrographique actuellement en cours d'élaboration pour la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'Eau, notamment en ce qui concerne les éventuels traitements des eaux rejetées dans le milieu aquatique par les déversoirs d'orage ou les réseaux de collecte des eaux de pluie pour les systèmes d'égouttage dit séparatif.

3. Rapport de gestion

De même, cet inventaire ne comporte aucun projet de réhabilitation profonde d'ouvrages existants, dans la mesure où la relative jeunesse du patrimoine en matière d'épuration des eaux usées ne requiert pas, pour l'instant et sauf exception, une approche en matière de renouvellement de celui-ci.

Dans l'état de nos connaissances au moment où il a été établi, l'inventaire des travaux d'assainissement comporte 51 stations d'épuration encore à construire pour un total estimé actuellement à environ 125.000 EH (non comprises les mises à niveau de stations d'épuration existantes qui concernent environ 153.000 EH). Il comporte également 198 entreprises de collecte dont environ 98 entreprises de collecteurs et 100 stations de pompage, pour un total d'environ 175 km de conduites à poser.

Sur base de l'inventaire établi, le budget total pour les travaux d'assainissement collectif qui restent à réaliser en Province de Liège s'élève à environ 220.521.000 €, hors TVA, montant établi au 1er janvier 2009 et sur base des informations en notre possession à ce moment.

Sur base de cet inventaire, la S.P.G.E. a proposé au Gouvernement wallon un programme quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014, en fixant ses priorités sur base du contentieux européen vis-à-vis de l'implémentation des dispositions de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines pour les agglomérations de plus de 10.000 EH ainsi que pour les agglomérations comprises entre 2.000 et 10.000 EH. Cette proposition a été approuvée par le Gouvernement wallon en date du 1er avril 2010. La SPGE nous a transmis le programme d'investissements 2010-2014 en date du 28 avril 2010. Il porte sur un montant de 124.924.000 € hors TVA et compte 117 dossiers.

Il faut noter que les dossiers d'investissements faisant l'objet d'un des deux contentieux européens actuels sont hautement prioritaires et font l'objet d'un suivi régulier et particulièrement attentif de la SPGE. Les dossiers principalement concernés font partie du programme d'investissements 2005-2009 et font dès lors l'objet d'un suivi prioritaire.

Par ailleurs, en fonction des études en cours et des ouvrages d'assainissement actuellement en construction, on peut estimer que l'évolution du budget d'exploitation des ouvrages d'épuration va évoluer comme suit d'ici l'an 2013 :

2011 : 19.574.092,00 €
 2012 : 20.990.253,00 €
 2013 : 25.814.656,00 €

Pour autant que le programme des mises en service soit respecté, l'évolution de la capacité de traitement de l'ensemble des ouvrages devrait atteindre +/- 1.240.331 EH en 2013.

L'exercice 2010 a vu la reprise en exploitation, des stations d'épuration de La Brouck à Chaudfontaine (13.600 EH) et de La Mule à Waremme (2.850 EH), ainsi que des stations de pompage de Waremme, de La Sapinière (Marchin) et du Gravier de Ransy (Chaudfontaine).

L'année 2011 verra la mise en service de la station d'épuration de Lontzen (4.700 E.H.) et des stations de pompage d'Argenteau (Visé), Hermalle/Argenteau (Oupeye) et du Val de Tribomont (Pepinster).

Dans le courant de l'année 2012, les ouvrages de Coe à Stavelot (1.400 E.H.), de Wansin à Hannut (5.000 EH), d'Amay (60.000 E.H.) et Liège-Sclessin (150.000 E.H.) devraient être repris en exploitation ainsi que les nouvelles installations de Herve (36.500 E.H.) à réaliser dans le cadre de la mise à niveau de la station d'épuration, il en est de même pour la station de pompage d'Anixhe et pour huit stations de pompage alimentant la station d'épuration d'Amay.

Enfin, en 2013, les stations d'épuration de Welkenraedt (8.000 E.H.), de Fexhe-Slins à Juprelle (4.200 E.H.), de Grand-Axhe à Waremme (5.100 E.H.) et de La Falize à Lierneux (2.500 E.H.) sont prévues d'être mises en service ainsi que trois stations de pompage sur le territoire de Chaudfontaine desservant la station d'épuration de La Brouck.

Les chiffres repris ci-avant sont évidemment à prendre sous toutes réserves, la mise en service d'un ouvrage pouvant être retardée en fonction d'une série de critères indépendants de la volonté de l'A.I.D.E.

3. Rapport de gestion

3) EGOUTTAGE

Depuis mai 2003, l'A.I.D.E. a pris une part active dans la problématique de l'égouttage. Elle a multiplié les contacts avec les communes, les a assistées dans leurs démarches administratives et techniques pour leur permettre de bénéficier du nouveau mode de financement.

Actuellement, 77 communes ont signé les contrats d'agglomération. Les contacts sont en cours avec les autres communes.

Il sera nécessaire d'adapter ponctuellement les programmes d'investissements en matière d'assainissement 2005-2009 et 2010-2014 en fonction de la situation réelle rencontrée en termes d'égouttage et cela en invoquant la priorité d'investissements éligibles à titre de dérogation environnementale. Chaque proposition de modification, quand elle se présentera, sera bien évidemment soumise au Conseil d'Administration de l'A.I.D.E. avant d'être transmise à la S.P.G.E.

Pour les programmes triennaux et d'infrastructure 2007-2009, la S.P.G.E. avait édicté six niveaux de priorités en matière d'égouttage. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les programmes triennaux et d'infrastructure 2010-2012, la S.P.G.E. a édicté quatre niveaux de priorités en matière d'égouttage qui intègrent les contentieux européens en matière de collecte des eaux usées urbaines. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

4) SERVICE D'AIDE AUX COMMUNES

La Directive européenne établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, publiée le 22 décembre 2000, a pour objectif général d'assurer le bon état des ressources en eau de l'Union européenne avant décembre 2015. Sa transcription dans le droit régional wallon a apporté un certain nombre de modifications importantes au niveau de la politique d'assainissement des eaux usées domestiques.

Dans l'optique d'une gestion intégrée du cycle de l'eau à l'échelle d'un district hydrographique, ce sont aujourd'hui les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (P.A.S.H.) qui fixent, pour chaque zone destinée à l'urbanisation, le régime d'assainissement des eaux urbaines résiduaires : collectif, autonome ou transitoire.

Pour chacun d'entre eux, et bien que le cadre législatif ne soit pas encore complet, l'A.I.D.E. s'organise pour offrir aux communes les services les mieux à même de répondre à leurs besoins et à ceux des citoyens.

Assainissement collectif des eaux usées

- [Egouttage prioritaire](#)

En tant que pouvoir adjudicateur délégué par la S.P.G.E., l'A.I.D.E. dispose d'une cellule spécifique chargée du suivi administratif et technique des dossiers d'égouttage, en étroite concertation avec les communes. La préparation des plans triennaux 2007-2009, des plans triennaux 2010-2012 et des programmes d'infrastructure des communes germanophones, ainsi que le suivi des modifications de ces programmes de travaux subsidiés renforcent encore l'intégration de l'ensemble de la filière d'assainissement collectif, tant en terme de priorité dans les investissements à consentir qu'en terme de qualité.

- [Collecte, réception et traitement des produits de curage d'avaloir et de réseaux d'assainissement \(PCRA\)](#)

Le centre de réception et de traitement des PCRA, installé sur le site de la station d'épuration de Liège-Oupeye, est opérationnel depuis le début de l'année 2009.

Il réceptionne et traite une partie des sables et graviers recueillis dans les ouvrages d'assainissement exploités par l'A.I.D.E., les curures d'avaloir en provenance des communes affiliées et les produits recueillis lors des marchés de cadastre où le curage des égouts s'avère nécessaire en vue de leur lever topographique et l'exécution des endoscopies de contrôle.

3. Rapport de gestion

Cet outil a pour but de rendre un service aux communes en proposant une solution acceptable pour les curures d'avaloir pour une meilleure protection de l'environnement et en vue du recyclage des sables et graviers.

Les plans d'investissements de l'A.I.D.E. prévoyaient la réalisation de deux centres de traitement de PCRA supplémentaires sur la province, dans les stations d'épuration d'Engis et de Malmedy, pour une capacité supplémentaire totale de 15.000 tonnes de matières brutes par an.

Toutefois, vu les réticences de l'Office wallon des déchets (O.W.D.) à permettre la valorisation des sables lavés, la S.P.G.E. a créé une commission ad hoc chargée d'étudier le problème du devenir de ces sables et de l'incidence des eaux de lavage sur la qualité des boues d'épuration produites par les stations d'épuration accueillant ce type d'installation. L'A.I.D.E. fait partie du comité de suivi de cette convention. Ces études ont été confiées au CEBEDEAU pour les aspects qualitatifs et au C.R.R. (Centre de Recherche Routière) pour la caractérisation des produits lavés et la recherche de filières de valorisation des sables lavés.

Les résultats globalement positifs de ces études ont été présentés à l'Office wallon des déchets qui ne s'est toujours pas officiellement prononcé à leur sujet.

Il faut attendre une position claire de l'O.W.D. et de la S.P.G.E. sur la politique qu'ils comptent adopter avant de promouvoir plus largement le recours au centre de Liège-Oupeye.

Assainissement transitoire des eaux usées

Le régime d'assainissement transitoire est voué à évoluer soit vers l'assainissement collectif, soit vers l'assainissement autonome. Conformément au Code wallon de l'eau, des investigations complémentaires doivent permettre de faire ce choix. Ces investigations sont menées de manière similaire aux études de zones dont question ci-après.

Assainissement autonome des eaux usées

- Etudes de zone.

Le 7 juin 2007 est paru au Moniteur belge l'arrêté ministériel du 27 avril 2007 déterminant les zones prioritaires en zone d'assainissement autonome et la planification de leur étude. La priorité est maintenant donnée aux habitations existantes situées dans ces zones dites prioritaires et dont les eaux usées rejetées ont une incidence environnementale :

- les zones de baignade et leurs zones d'amont ;
- les zones de prévention des captages d'eau potable arrêtées ;
- certaines masses d'eau à risque de non atteinte du bon état en 2015 ;
- les masses d'eau nécessitant des mesures spécifiques en rapport avec la protection des espèces visées par le réseau Natura 2000.

- Contrôle à l'installation des systèmes d'épuration individuelle.

Outre la réalisation des études de zone évoquées ci-avant, depuis le 12 juin 2009, l'A.I.D.E. est désignée, en tant qu'organisme d'assainissement agréé, pour assurer le contrôle à l'installation des systèmes d'épuration individuelle sur le territoire de la province de Liège. Cette désignation fait suite à l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 février 2009 relatif aux contrôles des systèmes d'épuration individuelle, à l'exemption et à la restitution de la taxe sur le déversement des eaux usées domestique ou du coût véritable à l'assainissement. Un arrêté ministériel du 18 juin 2009 a fixé les tarifs inhérents à ce contrôle à 130 € hors TVA pour les unités d'épuration individuelle (← 20 E.H.), à 160 € hors TVA pour les installations d'épuration individuelle (entre 20 et 100 EH) et à 190 € hors TVA pour les stations d'épuration individuelle (→ 100 EH). Ces frais sont supportés par l'installateur du système.

Une cellule spécifique a été mise en place afin d'assurer cette mission sur l'ensemble de la province de Liège. Au 5 octobre 2010, 230 contrôles à l'installation ont été effectués au cours de l'année 2010 et ont tous été positifs. La fréquence de ce service rendu aux citoyens s'établit à environ 25 contrôles par mois.

3. Rapport de gestion

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Outre les études proprement dites, les Ingénieurs sont amenés à approfondir certaines connaissances telles que la composition des bétons, la problématique du traitement des produits de curure de réseaux, les procédés de rénovation de canalisations, le traitement des eaux pluviales, le dimensionnement d'ouvrages de traitement des eaux usées, par exemple.

Ces recherches sont notamment effectuées dans le cadre d'épreuves internes de promotion.

D'autre part, certains de nos techniciens sont associés à des réflexions, avec des collègues d'autres acteurs du secteur de l'Eau, au sein d'AQUAWAL, de BELGAQUA ou de l'EUREAU dans le but de mieux structurer le secteur, de proposer des perfectionnements des dispositions légales et réglementaires, ou des solutions techniques.

L'ensemble de ces prestations peut être évalué à un équivalent temps plein par an.

EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ

NEANT

JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES DE CONTINUITÉ

NEANT

AUTRES INFORMATIONS

NEANT

INSTRUMENTS FINANCIERS

- SUBSIDES
- COMPTE D'ACCUMULATION
- SICAV DE TRESORERIE

4. Rapport spécifique relatif aux prises de participations

Etat des participations financières au 31/12/2010:

	31/12/2009	31/12/2010	%	
I) AQUAWAL S.A.	312 775,20	312 775,20	12	0
Souscription : 745.975,20				
a) 722 parts de 1000 € (libérées à 40 %)	722 000,00	722 000,00		0
Montant non appelé	-433 200,00	-433 200,00		0
b) 23 parts de 1042,40 € (libérées à 100 %)	23 975,20	23 975,20		0
II) S.L.F. FINANCES	6 144 128,74	6 144 128,74	2,86	0
III) PARTENAIRES ENVIRONNEMENTAUX	198 066,93	198 066,93		
- C.I.L.E.	98 909,52	98 909,52	0,07	0
- INTRADEL	99 157,41	99 157,41	0,68	0
IV) TERRANOVA	43 500,00	43 500,00	12,5	0
Sous-total	6 698 470,87	6 698 470,87		0
V) S.P.G.E.	19 792 153,96	26 289 465,03		6 497 311,07
- Parts bénéficiaires «Egouttage» - capital C	9 883.158,00	14 233 510,00		4 350 352,00
- Parts bénéficiaires «Démergement» - capital D	9 908 995,96	12 055 955,03		2 146 959,07
TOTAL	26 490 624,83	32 987 935,90		6 497 311,07

1. AQUAWAL :

La S.A. AQUAWAL est née de la fusion de la S.A. SOWE et de l'a.s.b.l. AQUAWAL en 2004.

Elle détient 24 % du capital de la S.P.G.E.

Les 23 parts pour un montant de 23.975,20 € sont le résultat de la cession d'universalité de l'ex-a.s.b.l. AQUAWAL à la société SOWE, maintenant dénommée AQUAWAL S.A.

2. Participation à la S.L.F. Finances :

L'Assemblée Générale extraordinaire de la SLF Holding, le 31 mars 2003, a décidé une restructuration par la création de 3 filiales : SLF Finances, SLF Participations et SLF IMMO.

4. Rapport spécifique relatif aux prises de participations

Cela s'est traduit par :

- le retrait des associés non communaux et non provinciaux de la SLF Holding;
- la transformation des parts détenues par ces associés en parts dans le capital des filiales (SLF Finances en ce qui concerne l'A.I.D.E.);
- la mise en adéquation des organes de la SLF après les démissions actées.

Le dividende s'est élevé à 196.245,25 €.

3. Participation au pôle environnemental :

En application d'une disposition statutaire, le Conseil d'Administration a décidé, en date du 6 mars 2000, de souscrire à 2 participations, aux capitaux de la C.I.L.E. et INTRADEL.

Réciproquement, dans le cadre de participations croisées, la C.I.L.E. et INTRADEL ont souscrit, chacune, une participation de 99.200 € au capital de l'A.I.D.E. Ces participations sont intégralement libérées.

4. TERRANOVA

Cette Société a pour objet le traitement des terres de remblai, dans la perspective d'obtenir des débouchés et/ou des prix plus favorables pour l'utilisation de ce matériau.

Le capital de TERRANOVA s'élève à 348.000,00 € et se compose comme suit :

- S.A. Financière des Travaux Routiers (F.T.R.) : 50 %
- C.I.L.E., A.I.D.E., INTRADEL, S.W.D.E. : 4 x 12,5 %

La décision d'adhérer a été prise par l'Assemblée Générale du 20/12/2004.

5. S.P.G.E. (Capital D)

En application des contrats d'agglomération (Egouttage) et du contrat de zone (Démergement), les apports des communes sont rémunérés par des souscriptions au capital des organismes d'assainissement agréés. Ceux-ci souscrivent, pour le même montant, au «Capital D» de la S.P.G.E.

Les montants souscrits en 2010 représentent les comptes finals acceptés en 2009 relatifs à des travaux d'égouttage d'une part et les quotes-parts communales dans les frais d'exploitation du démergement de l'exercice 2009 d'autre part. Ces montants ont été actés lors de l'Assemblée Générale de juin 2010.



3^e partie

Rapport du commissaire réviseur

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2010

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège SCRL pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2010, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à EUR 291.738.559,90 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 7.450.244,16.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un dispositif de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du dispositif de contrôle interne en vigueur dans la société visant à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

**Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises scrl
Représenté par**



**Patrick Mortroux
Réviseur d'Entreprises**

